

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
9 mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	21
Absents	8
Procurations	6
Votants	27

Objet
**PLAN DE DÉPLACEMENTS
URBAINS « PROJET
MOBILITÉS 2025-2030 »**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
LePublié ou notifié,
Le

Le Maire,



Le 16 mars deux mille dix-sept, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - BERGOUGNIOU - ABDELAOUI - BAROIS - LABAT - DIAZ - LUMEAU - TERKI - DALLA-BARBA - KIERASINSKI-JOCKIN - CHAUSSOUNET - MARTY - BERGER - DUBOURDIEU - DELGADO - DRIVET - FALIÈRES - MEYER - DIOUF - PETIT - CESSÉS

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs ANDRAU - MORANGE - SCHWARZER - BRUNO - DELON - DAUVEL - CHAGNIOT et BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme MORANGE donne procuration à Mme LABAT

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr DELON donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr DAUVEL donne procuration à Mme MEYER

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mr DIOUF

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Martine CHAUSSOUNET

Monsieur le Maire expose que le SMTC-Tisséo (Syndicat Mixte des Transports en Commun-Tisséo) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision de son Plan de Déplacements Urbains : projet Mobilités 2025/2030. Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux/diagnostic et les premières orientations pour la période 2020/2030.

Une première proposition de ce projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016. Au regard de ce projet, la commune de La Salvétat Saint-Gilles formule les remarques suivantes :

- L'objectif initial de créer une ligne LINEO véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance – Toulouse et réduire ainsi le temps de parcours reste d'actualité : une première étape est en cours avec la LINEO 3.
- Il s'agit aussi, pour la commune, de continuer à améliorer la fréquence de passage de la ligne 55, vers Colomiers et Plaisance, pour accompagner le développement démographique et économique du secteur.
- Afin de proposer une offre de transports en commun pour les habitants du secteur ouest de la commune, une ligne OPTIMO « Saint Lys / Fonsorbes / Colomiers SNCF » desservant cette partie de la commune répondrait à la forte attente de ses habitants.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à soulager le trafic routier de l'Ouest toulousain. Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD 924 (Colomiers-Portet) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Monsieur le Maire expose que le SMTC-Tisséo (Syndicat Mixte des Transports en Commun-Tisséo) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision de son Plan de Déplacements Urbains : projet Mobilités 2025/2030. Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux/diagnostic et les premières orientations pour la période 2020/2030.

Accusé de réception en préfecture
031-213105265-20170316-DELIB2017-10-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Une première proposition de ce projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016. Au regard de ce projet, la commune de La Salvétat Saint-Gilles formule les remarques suivantes :

- L'objectif initial de créer une ligne LINEO véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance – Toulouse et réduire ainsi le temps de parcours reste d'actualité : une première étape est en cours avec la LINEO 3.
- Il s'agit aussi, pour la commune, de continuer à améliorer la fréquence de passage de la ligne 55, vers Colomiers et Plaisance, pour accompagner le développement démographique et économique du secteur.
- Afin de proposer une offre de transports en commun pour les habitants du secteur ouest de la commune, une ligne OPTIMO « Saint Lys / Fonsorbes / Colomiers SNCF » desservant cette partie de la commune répondrait à la forte attente de ses habitants.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à soulager le trafic routier de l'Ouest toulousain. Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD 924 (Colomiers-Portet) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la commune tient à réaffirmer la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges, notamment à Colomiers pour l'Ouest toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest avec un parking relais au Perget et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers et sur le plateau de la Ménude. La collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne de bus n° 55. Ainsi, la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude permettrait de développer, pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, un accès à la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Il est précisé que dans la mesure où les collectivités (communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises, ce futur tracé serait réalisable à court terme.

Précisément, afin de diminuer la forte croissance du trafic et le risque de saturation de la RN 124, il est proposé la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Léguevin/La Salvétat Saint Gilles bénéficiant aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cette échangeur. Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D 37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

Enfin, la commune tient à rappeler que ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés, mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

Il est donc proposé de rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal).

Le conseil municipal,

Vu la délibération du SMTC du 17 octobre 2002 approuvant le PDU de la Grande Agglomération Toulousaine,
Vu la délibération du SMTC du 4 février 2015 prescrivant la deuxième révision du PDU,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE au SMTC-Tisséo la prise en compte de ces remarques dans le futur Plan de Déplacements Urbains.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Accusé de réception en préfecture
031-213105265-20170316-DELIB2017-10-DE
Date de télétransmission : 23/03/2017
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Le Maire,

François ARDERIU

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017 de

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
MURET
CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
Du 25 février 2017

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 08/03/2017

Affiché le 12/03/2017
N° 103-2-06-20170225-13_081-DE

L'an deux mille dix-sept le 25 février à 10h30, le conseil municipal de la commune de Labastidette s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Serge GORCE, Maire.
Date de convocation : 20 février 2017

Etaient présents : Serge GORCE, Marie-France JOUSSE, Gérard BERTHOLD, Christelle DELARUE-LAIGO, Jérôme BERNADIE, Arlette LOZES, Gérard POUSSOU, Yvette JEAN-MARIE, Philippe DUMIGRON, Patricia VISTRY, Maria URZAY AZNAR, Isabelle POUFFARY, Gérard LERAT Mireille EYLER, Claude TURAGLIO.

Etaient absents : Pierre-Louis BOUE donne procuration à Marie-France JOUSSE, Delphine DA MOTA donne procuration à Maria URZAY AZNAR, Alain RAHARD donne procuration à Gérard POUSSOU, Eric SANCHEZ donne procuration à Serge GORCE.

Secrétaire de séance : Jérôme BERNADIE

17-08 Projet mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Maire donne lecture de la note établie par Le Muretain Agglo concernant le projet mobilités 2020-2025-2030 initié par le Syndicat Mixte des Transports en commun.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Entendu cet exposé, le conseil municipal,
1 abstention (Christelle Delarue-Laigo)

- Emet un avis réservé tel que présenté par le Muretain Agglo sur le projet mobilités 2020-2025-2030

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	15
Votants	19
Absents	4
Exclus	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge GORCE

CAM
COURRIER N° 6356
ARRIVÉE LE
20 MARS 2017
POUR TRAITEMENT
COPIE(S) pour INFO

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



TISSEO SMTC

M. le Président Jean-Michel LATTES

7 Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE CEDEX 6

Labège, le 8 mars 2017

Dossier suivi par :

Didier COLOTTO

Objet : Projet de mobilité

N/Réf : LC/LA/Let17/Tisséo

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 7 mars 2017 portant avis sur le projet de mobilité des 2020-2025-2030.

Je me permets d'attirer votre attention sur la date de la prise de décision municipale. En effet, la commune de Labège a souhaité se positionner sur ce projet sur la base de l'avis émis par le Sicoval. Or celui-ci n'a pu être rendu que le 27 février dernier ce qui a occasionné un décalage.

J'espère néanmoins que malgré ce léger retard l'avis de notre commune en tant que personne publique associée sera pris en compte ce dont je vous remercie par avance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma plus parfaite considération.

Le Maire,

Laurent CHERUBIN



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de transmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

N° de l'acte : 019D_2017
Nomenclature : 9.1
Date de convocation : 1 mars 2017
Date d'affichage :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le sept mars à 20h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de "La Rotonde", sous la Présidence de M. Laurent CHERUBIN.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Olivier BONNAMY, Elodie CAMBOU, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne FAURES, Henri FERLUC de, Laure FRENDRO-ROSSO, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Frédéric PERROT, Karine ROVIRA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Séverine CAMES, Anne DELRIEU, Béatrice HONTARREDE, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT

Absents ayant donné procuration :

Gabriel BOUISSOU à Henri FERLUC de
Yannick CHATELET à Jean-Louis ASTOR
Eric CHERDO à Laurent GONZALEZ
Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN
Claude DUCERT à Fabrice BAUDEAU
Marc PRIDO à Olivier BONNAMY

Nombre de Votants : 21

Pouvoirs : 6

Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 19 Sans participation : 0

OBJET : Avis de la commune dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 porté par le SMTC - Tisséo

Mme Anne FAURES a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte suivant :

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le **Projet Mobilités 2025**.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

– 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3ème ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le Projet Mobilités 2025-2030 a été présenté en commission conjointe Transports et Déplacements / Aménagement du Sicoval le 26 janvier 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3ème ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans le présent avis.

1. Un accord de principe sur le Projet Mobilités, mais un financement à consolider et des priorités à confirmer.

Le projet de 3ème ligne (TAE) et sa planification opérationnelle ont été le point de départ de la révision du Plan de Déplacements Urbains, dit « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord. Ces infrastructures prolongent le réseau structurant métropolitain et confortent le sud-est toulousain comme porte d'entrée de l'agglomération. Ces équipements ont fait l'objet d'intenses discussions entre exécutifs après l'abandon, par la majorité du SMTC, du projet initial de prolongement de la ligne B (PLB) défendu historiquement par le Sicoval et la commune de Labège.

Le Projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole, du Sicoval et de la commune de Labège.

a. La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE.

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux.

Le projet initial de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers de l'Innopole, aujourd'hui Labège Enova Toulouse. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie ferrée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval ni aux objectifs d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège Enova Toulouse et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et « La Diagonale » - axe prioritairement modes actifs -, qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval et la commune de Labège souhaitent que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF Réseau.

La synthèse du débat public sur la 3ème ligne :

Comme indiqué précédemment, le compte rendu final du débat public sur la 3ème ligne de métro a été remis le 16 février 2017. Ce débat a réuni près de 3 000 participants dans le cadre de 80 rencontres publiques. Les divers réseaux sociaux ont également permis une large diffusion et une interaction forte avec le grand public.

Le contexte du débat a été le suivant : peu d'interférences partisans, une maîtrise d'ouvrage très impliquée, une mobilisation importante des acteurs, un calendrier difficile à appréhender par le grand public du fait de la concomitance des différentes concertations (notamment relatives au Projet Mobilités).

Le diagnostic global a été partagé par les participants : une agglomération qui connaît une forte augmentation démographique, la réalité de l'étalement urbain, une situation de thrombose routière et une faible part des transports en commun dans les déplacements domicile – travail.

Il est rappelé que certaines collectivités notamment la commune de Labège et le Sicoval, se sont fortement impliquées dans le débat en particulier pour mettre en discussion les clés de répartitions financières.

Les questionnaires renseignés par le grand public (près de 5 000) ont démontré la priorité donnée à la 3ème ligne en mode métro (vitesse commerciale et capacité importantes) pour améliorer la desserte des zones d'emplois. De plus, l'importance des extrémités Colomiers et Labège, est soulignée tout comme l'importance de la connexion avec le prolongement de la ligne B. (p 43, question 2 : 58% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « la 3ème ligne doit absolument desservir Labège », 54% sont d'accord avec l'affirmation : « La 3ème ligne doit absolument être connectée avec un prolongement de la ligne B »).

Si la solution métro est plébiscitée, le débat a mis en lumière des doutes sur les rabattements (cadencement des TER), sur l'efficacité du bouquet Linéo (pas de régularité en absence d'aménagements en sites propres), sur la capacité des parkings relais existants. Ainsi, certains participants privilégient une densification du maillage des transports à la création d'une 3ème ligne de métro.

La desserte des grands pôles a été interrogée : notamment la gare Matabiau et l'aéroport. Matabiau est un site d'interconnexion majeur (lien ferroviaire avec arrivée souhaitée de la LGV, accès au réseau urbain). La desserte de l'aéroport revêt une grande importance en particulier pour les milieux économiques. Les citoyens la conditionnent à une contribution du gestionnaire.

Par ailleurs, les collectivités et le grand public qui ne disposeraient pas d'une desserte directe, s'interrogent sur les rabattements, l'interconnexion des différents réseaux et souhaitent que soit privilégié un développement polycentrique de la métropole.

Différentes alternatives à la 3ème ligne de métro ont été proposées par divers collectifs / associations / partis politiques : poursuite du maillage tram - bus, amélioration de l'étoile ferroviaire assortie d'un maillage complémentaire, desserte des quartiers plus denses par la 3ème ligne (secteur nord-est).

Concernant la desserte de Toulouse, un débat en lien avec le projet urbain métropolitain s'est tenu : faut-il desservir les secteurs denses ou les secteurs à densifier ? Comment garantir les mixités fonctionnelles, sociales et la répartition homogène des équipements publics ?

Une expertise indépendante a confirmé les simulations de trafic de la 3ème ligne (200 000 voyageurs / jour) en précisant que les hypothèses de développement urbain ont été prudentes et en relevant la pertinence du modèle utilisé.

A ce stade des études, le coût du projet pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Pour certains participants, le coût apparaît comme sous-estimé. Le risque principal mentionné est que ce projet engloutisse les financements dédiés au Projet Mobilités en cas de dérive des coûts ainsi que les conséquences éventuelles sur la tarification des transports en commun et sur la fiscalité. Il est souhaité que de nouveaux modes de financement soient étudiés et que des dispositifs législatifs spécifiques puissent être mis en œuvre (cf. Grand Paris express).

Certains participants au débat ont évoqué la possibilité d'un phasage en cas d'impasse financière, par exemple en commençant par le tracé Matabiau – Colomiers, en poursuivant par le prolongement de la ligne B puis en achevant la 3ème ligne au Sud. La traduction serait potentiellement un coût global plus important et la définition d'une tranche fonctionnelle constituant un projet en soi. Par ailleurs, le fait de commencer par une tranche pourrait compromettre l'alliance politique autour du tracé.

Les impacts sur l'environnement ont été peu débattus. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'air, aux risques technologiques, aux sites et sols pollués, aux risques d'inondation, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Les coupures urbaines (la 3ème ligne serait à 60% en souterrain et 40% en viaduc ou au sol) sont également pointées comme des impacts paysagers.

La commune de Labège approuve les recommandations émises par la Commission en particulier :

- un portage politique du projet à mieux partager, impliquant plus fortement les élus concernés sur l'ensemble du périmètre. Le Président du SMTC a annoncé lors du rendu du rapport que ce portage pourrait être assuré dans le cadre d'une conférence des exécutifs renforcée ;
- une meilleure articulation des diverses concertations pour une meilleure compréhension des processus administratifs par le grand public, la prochaine étape importante étant l'enquête publique sur le Projet Mobilités qui devrait se tenir en septembre 2017 ;
- la poursuite de la dynamique de participation. La commission préconise en particulier l'instauration d'un panel test de citoyens, l'ouverture d'une Maison du projet, la mobilisation des 3 Codev jusqu'à l'enquête publique sur le PDU avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, un garant post débat public pourrait être nommé avec l'accord du maître d'ouvrage. Son rôle serait de poursuivre le dialogue, demander des expertises complémentaires (son rapport serait joint au dossier d'enquête publique). Le Président du SMTC a annoncé en séance son accord pour la nomination d'un garant par la commission du débat public ;
- la création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité et étudier les solutions alternatives énoncées lors du débat en lien avec les Codev ;

Suite à la remise de ce rapport, le SMTC a 3 mois pour décider de la poursuite du projet.

b. Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville Saint Agne) à la future station INPT.

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde sans rupture de charge, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont

reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Indépendamment de l'arrivée de TAE, la commune de Labège souhaite que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c. Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3ème ligne de métro

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro

Action 3 : Interconnecter la ligne B à TAE

Action 5 : Faire la ceinture Sud

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires

A ce titre, le Sicoval et la commune de Labège souhaitent que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité

La commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enoxa Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste .

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés.

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques (amélioration de la ligne 79 par exemple) .

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée .

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité .

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion.

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil Départemental.

d. Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre commune et la Communauté d'Agglomération souhaitent cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire

de Tisséo SMTC prenant en compte notamment la ~~répartition~~ des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;

- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisées selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséo se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

Ci-dessous : comparaison des coûts (source SMTC) des projets TAE et PLB (Ramonville-Inpt) pour le territoire du Sicoval et répartition des financements des principaux partenaires.

			Fourchette basse	Fourchette haute
PLB	180-220 M€	SMTC + SICOVAL	+ 55	95
		CR	25	25
		CD	65	65
		État	35	35
		TOTAL	180	220

TAE	267 M€	SMTC + Sicoval	140	
		CR	25	

Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3. Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées. La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant urbain. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intérêt d'une meilleure coordination des offres, projets et tarifications entre les réseaux ferroviaire et urbain pour proposer aux usagers du sud est toulousain une offre plus intégrée.

4. La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE.

Par ailleurs, le Sicoval et la commune de Labège souhaitent que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non-réalisation de projets pourtant inscrits dans les documents de planification.

De plus, étant données les perspectives annoncées de développement démographique de l'agglomération et des déplacements associées, une attention doit être portée à l'évolution des réseaux à des échéances plus lointaines que le Projet Mobilités (2040 2050).

Il est proposé :

- de donner un avis favorable sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans la présente délibération et en particulier :

- la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;

il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée, jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge en mode métro ;

- la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;

- la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;

- la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC, conforme à une approche solidaire des déplacements et équitable en matière de versement Transport,

- le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;

- le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;

- l'amélioration de la desserte périurbaine ;

- le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;

- la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express
Sud et
Linéo 6 ;

- la poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité ;

- la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité.
- de transmettre le présent avis à M. le Président du SMTC – Tisséo.

Le Conseil Municipal, vu l'avis du Sicoval en date du 27.02.2017 où l'exposé de son Président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de donner un avis favorable au Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des éléments détaillés ci-dessus et transmettre le présent avis à M. le Président du SMTC - Tisséo .

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Maire de LABEGE

Laurent CHERUBIN



Lacroix-Falgarde, le 20 février 2017



 **LACROIX-FALGARDE**

Monsieur le Président SMTC
7 Esplanade Compans Caffarelli- BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

V/Réf. : DGS/SM/SUM/CD/CHU/2016/10312
N/Réf. : MN/PDU

Objet : Projet Mobilités 2020 -2025- 2030
Consultation des personnes publiques associées

Monsieur le Président,

Comme suite à la réception du projet de mobilité 2020 -2025 – 2030 et en ma qualité de personne publique associée directement consultée, je pense que celui-ci ne doit surtout pas sacrifier les liaisons des communes situées hors axes principaux.

Au contraire, il serait souhaitable, pour la commune de Lacroix-Falgarde de développer des liaisons avec l'autre rive de l'Ariège vers Pinsaguel ainsi que vers les gares SNCF de Pins-Justaret et Poret-sur-Garonne.

Espérant, vivement que mon avis sera étudié avec la plus grande bienveillance, veuillez croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Maire
Michel CHALIE



tiss COURRIER N° ARRIVÉ LE	
24 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	OD
COPIE(S) POUR INFO	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le six février deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet :
SMTC Tisséo / Projet de mobilités 2020 – 2025 – 2030 – Consultation des personnes publiques associées.

Délibération n° 2017.02.06.012

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Monsieur Michel ROUGÉ, Maire de Launaguet, expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, décidé par le SMTC le 4 février 2015, les communes de Toulouse métropole ont été régulièrement associées aux travaux d'élaboration en participant aux différentes instances de gouvernance : commissions partenariales de suivi et technique, commissions thématiques et territoriales.

Ainsi les éléments de diagnostic, d'enjeux et d'objectifs, de nouvelles stratégies mobilité et de plan d'actions ont été présentés et expliqués. Au titre de la procédure de co-construction, les ateliers des commissions thématiques et territoriales ont permis d'intégrer certaines propositions afin d'enrichir le Projet Mobilités 2020-2025-2030.

Lors du Comité syndical du 19 octobre 2016, les élus du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) ont arrêté le projet de mobilités 2020-2025-2030 permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée et en application du Code des transports, la Commune de Launaguet doit émettre un avis sur ce projet. Les documents étaient consultables sur le site internet du SMTC-Tisséo.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable, car le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement est une priorité à laquelle adhère la commune de Launaguet. Pour autant un certain nombre de réserves sont à formuler.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec des réserves portant sur :

- le manque de visibilité du dossier dans son ensemble et en particulier la clarté des cartes et des différents projets en cours ou à venir (difficulté à repérer les différents projets en cours ou à venir et à comprendre les légendes),
- le manque de précision sur le devenir du BUN et les échéances pour sa réalisation complète (en 2025 ? Au-delà ?),
- le recul de la voiture constaté concerne en premier lieu les toulousains, de fortes disparités subsistent en fonction des territoires de résidence,
- sur l'axe report modal, il serait judicieux de créer plus de places de parkings en amont dans des parc-relais en périphérie, ainsi que de renforcer nettement les liaisons transversales entre grands secteurs de l'agglomération,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Représentés : 7
Absents : 0
Absents excusés : 0

Date convocation et affichage : 31.01.2017

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification
Le 23.02.2017

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Tanguy THEBLINE, Thierry MORENO, Petrice PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Isabelle BESSIERES, Richard LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, François VIOLAC, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU.

Étaient représentés (es) : M-Claude FARCY (pouvoir à P. PAQUELET), Ella LOUBET (Pouvoir à S. CANZIAN), André CANOURGUES (Pouvoir à M. ROUGE), Natacha MARCHIRON (Pouvoir à A. PUYO), Eric FIORE (Pouvoir à A. FOLTRAN), Valérie RIVALLANT (Pouvoir à T. BOUYSSOU), Dominique RIUSSAN (Pouvoir à G. DENEUVILLE).

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

Délibération n° 2017.02.06.012

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1A03-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

● Sur l'axe urbanisme-transports, il est urgent de développer la ville à proximité des transports en commun et en particulier dans les zones d'influence de la 3^{ème} ligne.

● le développement de lignes LINEO y compris à priori sur le tracé du BUN, n'est pas la solution à tout. Il est rappelé que le BUN a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique du Préfet validée et applicable dans son intégralité,

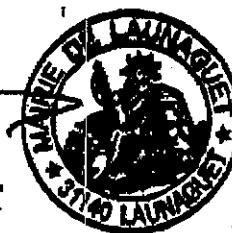
● l'impact financier de la 3^{ème} ligne de métro est très important, au détriment des autres projets structurants du Plan de déplacements urbains 2012. Ce projet de 3^{ème} ligne ne résout pas l'urgence des transports en commun et le maillage de la périphérie toulousaine.

● A défaut de précisions sur les projets de Transports en commun en site propre cités ci-dessus, les objectifs d'accueil de nouvelles populations dans le cadre des contrats d'axe et le Programme local de l'habitat ne pourront être tenus.

Votée à l'unanimité:

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures :

Michel ROUGÉ
Maire



Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Représentés : 7 Absents : 0 Absents excusés : 0 Date convocation et affichage : 31.01.2017 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification Le 23.02.2017	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Tanguy THEBLINE, Thierry MORENO, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, Sylvie CANZIAN, André PUYO, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Caroline LITT, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Isabelle BESSIERES, Richard LARGETEAU, Georges DENEUVILLE, François VIOLAC, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU. Étaient représentés (es) : M-Claude FARCY (pouvoir à P. PAQUELET), Elie LOUBET (Pouvoir à S. CANZIAN), André CANOURGUES (Pouvoir à M. ROUGE), Natacha MARCHIPONT (Pouvoir à A. PUYO), Eric FIORE (Pouvoir à A. FOLTRAN), Valérie RIVALLANT (Pouvoir à T. BOUYSSOU), Dominique PIUSSA. Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET Délibération n° 2017.02.06.012
--	---

031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2017-03-07



**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE**

COMMUNE DE LÉGUEVIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Mars 2017

Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le 17/03/2017

ID : 031-213102916-20170308-2017_03_07-DE



Le 8 Mars 2017, à 20H00 s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Léguevin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 1^{er} mars 2017, sous la présidence de Monsieur Stéphane Mirc, Maire de la commune.

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Pouvoirs	5
Membre absent	1

Étaient présents : Stéphane MIRC, Michel ROLS, Lysiane RESCANIERES, Philippe DETRÉ, Isabelle BERNARD, Jean DUPOUY, Corinne DUSSAC, Séverine BRASSEUR, Franc LAMOUREUX, Jean BACARAT, Christian SCHULLIGEN, Jacqueline CHEFFER, Philippe AVETTA-RAYMOND, Huberdina SCHIPPER, Christophe CLEMENT, Vincent BASSALER, Karine BARTHELLEMY, Jean-Claude ASTÉ, Catherine AUBREE, Robert COUDERC, Laurene ROBIN, Crystelle BOUCHER, Florian GIMEL.

Absents représentés : Alain JEANSON par Jean BACARAT, Isabelle TISSERAT par Franc LAMOUREUX, Elisabeth SANTALUCIA par Philippe DETRÉ, Karine FRAGONAS par Michel ROLS, Pascale GOUSSE par Florian GIMEL.

Absent : Rose-Marie MULLER.

Secrétaire de séance : Philippe AVETTA-RAYMOND.

2017-03-07 DOMAINE : «CCST» - Avis de la commune sur le Plan de Déplacement Urbain

Objet : Avis de la commune sur le Plan de Déplacement Urbain.

M. le Maire expose à l'assemblée que le SMTC-TISSEO (Syndicat Mixte des Transports en Commun-TISSEO) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) : Projet Mobilités 2020-2030.

Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux / diagnostic et les premières orientations pour la période 2020-2030.

Dans ce cadre, lors de la concertation de l'actuel PDU, l'association Plaisance Environnement, en tant qu'acteur local environnemental, a été consultée et a élaboré un cahier de contribution. Cette participation a fait évoluer positivement le document. La Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) est donc étonnée que cette association n'ait pas reçu, à ce jour, d'invitation à donner son avis.

Une première proposition de ce Projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, intégrant, pour partie, des remarques suite à ces diverses réunions d'information et de concertation.

Toutefois, à ce stade de la démarche, et dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la Communauté de Communes de la Save au Touch a souhaité exprimer les remarques, réserves et observations suivantes :

Pour le secteur Ouest :

1. L'objectif initial de créer une ligne Linéo véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance du Touch – Toulouse et préparer son prolongement vers La Geyre reste d'actualité : une première étape est en cours avec la Linéo 3.
2. Il s'agit aussi, dans ce secteur, de continuer à améliorer les liaisons transversales sur l'ensemble des territoires périphériques notamment la ligne 55 dans la perspective du développement économique du plateau de La Ménude via La Salvétat Saint Gilles en rabattement vers Colomiers et la ligne 48 prolongée jusqu'à Plaisance du Touch (ou une alternative comme le rabattement de la ligne 67 sur Basso Cambo).

Pour la ligne 67, un aménagement spécifique aux bus sur la commune de Tournefeuille (la route départementale RD 50), précisément sur le chemin du

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2017-03-07

Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le 17/03/2017



ID : 031-213102916-20170308-2017_03_07-DE

3. La CCST a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à désenclaver les zones en cours d'urbanisation à l'interface de Cugnaux et de Plaisance du Touch.

Une ligne Optimo qui ne serait pas en site propre (au moins partiellement) ne pourrait répondre aux objectifs de desserte et de densification prescrits par le Scot.

Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD924 (Colomiers-Portet sur Garonne) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

4. Enfin, concernant la partie du territoire de la CCST qui comprend Léguevin et les 5 communes de la Vallée de la Save (Lévignac, Lasserre, Mérenvielle, Pradère les Bourguets et Sainte Livrade), les moyens de déplacements collectifs sont très insuffisants pour un territoire qui regroupe près de 11 000 habitants. Il paraît nécessaire que le PDU puisse envisager une augmentation des fréquences ou des lignes de transports en commun, notamment en matière de rabattement sur les gares ferroviaires de Colomiers ou de Mérenvielle, ou vers les arrêts de Tram à Blagnac ou Cornebarrieu. Enfin une attention toute particulière devrait être portée pour la création de Transport à la Demande (TAD) bien adapté à ce secteur.

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la CCST a réaffirmé aussi « la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges notamment au niveau de la Vache pour le secteur Nord et à Colomiers pour l'Ouest Toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers, et le plateau de la Ménude (réserves foncières) puis Basso Cambo par la 924 et la VCSM ; et depuis Francazal (ancienne voie ferrée) jusqu'à Portet sur Garonne ».

Précisément, la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Leguevin/La Salvetat - Saint Gilles permettrait aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cette échangeur de bénéficier d'un équipement afin de diminuer la saturation de la RN124.

Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

De plus, la collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne 55. Ainsi la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude (la commune de Plaisance est propriétaire des parcelles nécessaires) permettrait de développer pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Les collectivités (Communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises d'un futur tracé.

Ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

La commune de Léguevin propose donc de mandater la CCST pour rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal).

Vu la délibération du SMTC du 17 octobre 2002 approuvant le PDU de la Grande Agglomération Toulousaine,

Vu la délibération du SMTC du 4 février 2015 prescrivant la deuxième révision du PDU,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de suivre l'avis de la CCST dans ses constatations et demandes sus visées en sollicitant de SMTC-Tisséo la prise en compte de ces remarques dans le futur Plan de Déplacements Urbains.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

2017-03-07

Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le 17/03/2017

Besoin
Levaut

ID : 031-213102916-20170308-2017_03_07-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Votants	28
Abstentions	0
Pour	28
Contre	0

Le Maire,
Stéphane MIRC



Rendue exécutoire de plein droit le 17/03/2017
En application des dispositions de l'article L2131-1 du CGCT.

Publication le 17/03/2017
Conformément à l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Transmis à M. le Représentant de l'Etat, conformément à l'article 3 de la loi du 2 mars 1982, en le priant de bien vouloir faire savoir s'il a l'intention de déférer la délibération devant le Tribunal Administratif.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Ville
de
LESPINASSE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31150
Tél. : 05 61 35 41 66
Fax : 05 61 35 00 89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/02/2017

Reçu en préfecture le 28/02/2017

Affiché le

ID : 031-213102932-20170227-D0127022017-DE

Nombre de conseillers

N° 17-02-27 D01

Date convocation : **21/02/2017**

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Pouvoirs : 1

Objet : PROJET MOBILITES 2020-2025-2030

Avis de la municipalité de Lespinasse dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, Mr BRUGIER Jacques SEGONDY Didier, BIELOW Jean-Marc, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mmes BENETTON Elisabeth – LAMRAMI Aziza – Mr FIDELIN Georges

Pouvoir : Mr FIDELIN Georges à Mr SEGONDY

Secrétaire de séance : FERNANDEZ Michèle

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associées.

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de déplacements Urbains (PDU) dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. L'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030, valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, a été engagée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - Tisséo en février 2015.

Ce document qui permet de planifier les grandes infrastructures de transports, est réalisé collégialement entre le SMTC-Tisséo, les quatre intercommunalités membres (Toulouse Métropole, Muretain Agglo, le Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine, dit SITPRT) et les personnes publiques associées (Etat, Région Occitanie, Département de la Haute Garonne, les

17-02-27D01

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

intercommunalités, les communes, les Chambres consulaires ...). 115 communes et plus d'un million d'habitants sont concernés par ce projet.

Trois grands axes et trente-neuf actions, en réponse aux enjeux de mobilités, d'accessibilité, d'attractivité et d'innovation et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine ont émergés :

- Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de transport en commun plus capacitaire et promouvoir les modes actifs pour faire face au développement des territoires. « Ou comment faire fonctionner ensemble le train, le métro, le tramway, le bus, la marche à pied, le vélo, la voiture partagée. »
- Axe 2 : Maîtriser le développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun. « Ou comment développer la ville et les transports en commun. »
- Axe 3 : Mettre en œuvre un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant. « Ou comment mieux développer et aménager les voiries et les stationnements.»

Les projets phares sont la 3ème ligne de métro, le téléphérique sud, le réseau LINEO et l'amélioration de la capacité d'accueil de la ligne A du métro.

L'objectif d'approbation du Projet Mobilités 2020-2025-2030 par délibération du SMTC est programmé pour la fin 2017 / début 2018.

La ville de Lespinasse en tant que Personne Publique Associée, dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier pour émettre un avis sur ce projet. Au-delà des 3 mois, l'avis sera réputé favorable.

DECISION :

Vu le Projet Mobilités 2020-2025-2030,

Entendu l'exposé de son président, Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- Pour : 11
- Contre : 3
- Abstention : 3

ARTICLE 1 : Décide de rendre un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 assorties des réserves suivantes :

- **Réserves générales :**

- 1. **La problématique du secteur Nord n'est pas suffisamment prise en compte**

Ce projet mobilité manque de propositions structurantes et efficaces sur le secteur Nord. Compte tenu du développement démographique et économique de ce territoire, en pleine expansion, ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux. En effet, à titre d'exemple, les nombreux salariés de la zone Euronord implantée sur Lespinasse, Saint-Jory et Bruguères, ainsi que les autres zones de ce secteur, ne bénéficient d'aucun transport en commun efficace (excepté le TAD). L'utilisation de la voiture pour leur déplacement ainsi que celui de nombreux usagers est donc indispensable.

2. Requalification de la RD820 de Saint-Jory à Toulouse

Cet axe n'est pas pris en compte dans le cadre du projet mobilité. Aucun aménagement n'est prévu sur cette voie bien qu'elle soit l'entrée de ville la plus abandonnée de la métropole. Il faut noter également que deux sites SEVESO sont situés sur le long de cette voie.

3. 3^{ème} ligne de métro

Bien qu'il ne soit pas question de remettre en cause la 3^{ème} ligne, le tracé de la 3^{ème} ligne ne concerne pratiquement que Toulouse intra-muros. Une prolongation vers les communes du nord aurait mérité une étude plus approfondie. Le financement de ce projet doit être présenté plus finement et ne pas modifier à la baisse le plan de mobilité des communes de l'agglomération hors Toulouse.

4. Péage Nord A62

Un déplacement de péage avec un nouveau positionnement au niveau de l'Eurocentre à Castelnau d'Estrétefonds, entrée Nord de la Métropole, permettrait de fluidifier la circulation du Nord Toulousain.

• Mesures spécifiques pour la ville de Lespinasse :

5. Projet AFNT

L'implantation de la halte ferroviaire de Lespinasse est un élément indispensable pour le Nord Toulousain au regard de son positionnement. Elle se situe à la jonction de l'axe Nord-Sud (RD820) et l'axe Est-Ouest (RD63). Plus de 20000 véhicules empruntent tous les jours chacun de ces axes. Cette RD63 est la seule voie transversale permettant de traverser la Garonne au niveau du pont de Gagnac (année de construction : 1965).

En raison de son emplacement, la halte pourrait devenir un pôle multimodal.

6. Transports

La ligne 59 nécessite une augmentation de cadencement aux heures de pointe ainsi qu'aux entrées et sorties scolaires.

Le temps de trajet pour accéder à la 1^{ère} station de métro est beaucoup trop long (50 minutes) ce qui n'incite pas les usagers à utiliser les transports en commun.

A l'horizon 2030, l'offre OPTIMO à l'étude, a oublié une fois de plus la ville de Lespinasse.

7. Pont sur la Garonne

Afin de réduire le trafic routier Nord Toulousain, il apparaît indispensable la réalisation du nouveau franchissement de la Garonne au Nord de Saint-Jory reliant la zone Eurocentre à la zone Aéroportuaire et au futur parc des expositions.

8. RD63

Des travaux de mise en sécurité sur l'axe reliant Lespinasse à Gagnac sur Garonne doivent être engagés très rapidement au vue de l'intensification du trafic et notamment des poids lourds dans les deux sens de circulation.

Il est inconcevable que dans le développement de la Métropole, et de la mise en place du PLUIH, les ouvrages franchissant le canal de Garonne et les voies de chemin de fer qui datent du milieu du milieu du siècle dernier sont devenus obsolètes de par leur fragilité, leur étroitesse, leur vétusté et qui supportent malgré tout, quotidiennement 20 000 voitures par jour.

Envoyé en préfecture le 28/02/2017

Reçu en préfecture le 28/02/2017

Affiché le

ID : 031-213102932-20170227-D0127022017-DE

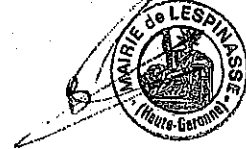
La situation est inadmissible et quasiment insupportable pour les transports routiers de plus en plus nombreux. Ces deux ouvrages ne permettent plus le croisement et génèrent des ralentissements du flux automobile.

ARTICLE 2 : Décide de transmettre la présente délibération au Président du SMTC et au président de Toulouse Métropole.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Délibération rendue exécutoire
en application de l'article L 2131-1
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le 28/2/17 et publication le 28/2/17

Le Maire,



Bernard SANCE

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

L'an deux mille dix-sept et le 22 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 15 février, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Étaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

Étaient absents excusés avant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN).

Était absent excusé :

DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/24

Objet : Syndicat Mixte des Transports en Commun : Consultation des Personnes Publiques Associés dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés.

1ère partie : Présentation du projet mobilité par le SMTC / TISSEO

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV. 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte-déplacements à programmer

Seconde partie : Les réserves et les demandes de la Commune de L'Union

En sa qualité de personne publique associée, la commune de L'Union doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

A) La nécessité de compléter le PDU avec un plan d'urgence à 4 ans :

1. Ce plan doit permettre une diminution sensible de la thrombose actuelle, notamment pour la rocade Toulousaine et les grands axes radiaux d'accès à cette rocade.
2. Ce plan doit viser au respect des obligations des divers plans qualité de l'air/santé/énergie à l'horizon 2020/2021 à savoir le Plan de Protection de l'Atmosphère, le Schéma Régional Climat Air Energie et les plans afférents.
3. Un plan d'urgence de développement fort du co-voiturage.

B) Position sur la 3^{ème} ligne du métro :

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitare et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025.

Cependant, le Conseil Municipal émet les six réserves suivantes :

1. **Prise en compte de l'avis de la CNDP :** La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. **Soutenabilité financière :** Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. **Répartir les efforts des financeurs :** Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (Versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités, et notamment de Toulouse Métropole, et une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Envoyé en préfecture le 24/02/2017

Reçu en préfecture le 24/02/2017

Affiché le **24 FEV. 2017**

ID : 031-213105612-20170224-2017_24-DE

de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.

4. **Un projet qui peut être phasé** : Relier le nord-ouest toulousain (Airbus, zone aéroportuaire) avec la zone de Matabiau est un invariant du projet. L'opportunité réelle de traverser des quartiers à faible potentiel de développement urbain, comme la Côte Pavée, est à interroger. Enfin, devant l'ampleur du projet (28 km et 2,4 milliards d'€), le Conseil Municipal propose que soit étudié un phasage du projet, avec un engagement sur une première phase Matabiau – Colomiers qui ferait l'objet d'un engagement au sein du Projet Mobilité.

De plus, afin de ne pas pénaliser le SICOVAL et les déplacements liés au franchissement de la rocade, le Conseil Municipal demande, toujours dans le cadre d'un phasage du projet (tronçon Colomiers / Matabiau), l'étude du prolongement de la ligne B ou une dérivation de cette même ligne vers Montaudran et Labège.

Cette solution semble largement plus rapide à mettre en œuvre et beaucoup moins onéreuse.

5. **Pour une évaluation indépendante du projet** : Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le tracé de la ligne doit également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.
6. **Projet Urbain et projet Mobilité** : Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

C) Les demandes spécifiques à notre Commune

1. **La ville de L'Union se caractérise par l'existence sur son territoire du seul péage intra urbain de l'agglomération.**

Le Conseil Municipal souhaite la suppression de ce péage et rappelle les prises de position en ce sens du Conseil Métropolitain et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal demande que des études d'impact soient menées sur la suppression de ce péage et ses conséquences. La suppression du petit péage de L'Union est une condition nécessaire pour une plus grande fluidité des déplacements dans cette zone et pour un développement économique non contraint de la zone de Montredon-Gramont.

2. **Réaliser avant la fin du mandat 2014 / 2020 la requalification du chemin de la violette et son interconnexion avec le BUN, prolongé dans un délai court jusqu'au parking relais de Launaguet : Parking de rabattement BUN.**

3. **Privilégier les sites propres pour les transports en commun afin d'améliorer les performances et l'usage des Transports en commun.**

4. **Linéo 9 :**

- o Réaménagement de la traversée de l'Hers et de la rocade (élargissement de l'existant avec création de voies réservées aux transports en commun afin d'en assurer la ponctualité ou construction d'un nouveau pont).

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- Prolonger le Linéo 9 jusqu'à Castelmauou dès 2021/2022, avec, sur L'Union, la desserte de la nouvelle centralité, sur Saint-Jean, l'accès à la Maison de l'Emploi et à la CPAM, et la libération du parking provisoire de rabattement de 130 places à la Grande HALLE de notre Commune.
- Profiter de la réalisation du Linéo et de sa prolongation souhaitée vers Saint Jean pour aménager les trottoirs et pistes cyclables entre les trois villes.
- Renforcer l'attractivité du Linéo 9 : Franchissement de Gabardie et liaison vers les terminus du Lineo 9.

5. Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo :

- Réaliser le plan cyclable voulu par la Commune : Sécuriser, sensibiliser, informer, lier et relier.
- Mettre en œuvre le maillage des itinéraires cyclables intramuros et intercommunaux par une programmation des équipements sur le budget pluriannuel Métropolitain prévu pour la réalisation du schéma cyclable : Identifier et réaliser 3 itinéraires cyclables sans discontinuités et d'un « itinéraire Métro ».

6. Développer les liaisons, réaménager, sécuriser :

- Intégrer les recommandations de l'étude de Toulouse Métropole relative au plan local de déplacement de notre commune
- Améliorer la desserte interne à L'Union et connexion avec les lignes structurantes
- Aménager la voirie allant de Saint-Jean jusqu'au Pont de l'Hers, sur toute la traversée de L'Union
- Etudier l'aménagement et la sécurisation de la route métropolitaine (ex D59) reliant Launaguet à L'Union.
- Améliorer la liaison L'Union-Balma tous modes de déplacements et développer les modes doux avec en particulier la requalification de la route de Lavaur à court terme.
- Renforcer les liaisons vers le cœur de la Métropole : Liaison L'Union / Borderouge via la violette.
- Réaménager et sécuriser le carrefour 888/Bessières/Mont -Louis.
- Aménager les accès à la passerelle sur la Sausse.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le 
ID : 031253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE

24 FEV. 2017

Article 1

A l'unanimité moins 6 abstentions et 2 élus n'ayant pas participé au vote :

- D'émettre un avis favorable au projet présenté assorti des réserves citées dans la délibération.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

- Transmis le
- Affiché le

24 FEV. 2017

24 FEV. 2017

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro



[Signature]

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE **MONTRABÉ**

du **27 FEVRIER 2017**

Nombre de membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	23

Date de la convocation
20 FEVRIER 2017
Date d'affichage
20 FEVRIER 2017

L'an deux mille DIX SEPT et le VINGT SEPT FEVRIER à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la MAIRIE de MONTRABÉ, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, M. Fabrice DALET, Mme Annie ALGRANTI, Mme Danielle LOUBRIS, M. Bernard BARBE, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Thérèse FAURE, M. Laurent DURAND, Mme Valérie VILLEVAL, M. Jacques BELLONE, M. Jean Paul DOUTRELOUX, M. Maxime ARCAL, Mme Fanny LABARDE, M. Régis BOUYER Mme Virginie RICARD

ETAIENT ABSENTS : M. Raoul PICCIN (procuration à Mr BELLONE), Mme Marie Jo MASSOU, Mme Veronique PIZZUTO (procuration à Mme LOUBRIS), M. Cyriaque DUPOIRIEUX, M. Régis BOUYER (procuration à Mr CANDELA), Mme Virginie RICARD

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme AGROS et MR DOUTRELOUX

NUMERO D'ORDRE**2017/011****PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS - P.D.U. - CONSULTATION DES PERSONNES ASSOCIEES - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTRABE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associées.

Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B - 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo).

Assusé de réception et préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
Date de téléransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchées : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

Le SMTC précise les points essentiels à retenir :

- Une gouvernance partenariale nécessaire à la réussite du projet Mobilités 2020/2025/2030
- Le maintien des commissions partenariales assurant un cadre de cohérence politique dans la mise en œuvre des actions et permettant d'accompagner les évolutions de gouvernance territoriale.
- La pérennisation des commissions territoriales permettant une appropriation des différents acteurs des territoires et une adaptation du plan d'actions du Projet Mobilités aux spécificités territoriales.
- Une ouverture partenariale vers les CODEV, le monde associatif et les acteurs du monde économique.

Des outils de suivi et d'évaluation qui s'adapteront et qui seront davantage partagés :

- Une adaptation de l'observatoire du PDU au nouveau plan d'actions.
- Une actualisation du compte-déplacements à programmer

Un financement multi-partenarial

- Le levier du report modal
- Transport en commun et intermodalité

3.8 Milliards d'euros au titre du réseau urbain structurant et de l'intermodalité

186.8 Millions d'euros au titre du CPER 2015-2020

- Modes actifs et partage de l'espace public

156 millions sur la période 2016-2025 en faveur du vélo (répartition entre les collectivités compétentes)

Le levier de la cohérence urbanisme/Mobilités

- Des ressources internes pour élaborer les pactes urbains
- Des contrats de ville en œuvre pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires

Le levier de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements

- 68,5 millions d'euros au titre du CPER 2015-2020
- 147,5 millions d'euros d'investissements pour Toulouse Métropole
- 35 millions d'euros d'investissements pour le Département

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Montrabe doit ~~enregistrer~~ **émire un avis** sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti de réserves :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable accompagné de réserves**

Concernant le dossier présenté :

1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT.
2. Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020/2026 ou une révision à la baisse du projet.
3. Dans une vision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisséo SMTC, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

Concernant la 3^{ème} ligne de Métro :

Le Conseil Municipal approuve le principe de doter l'agglomération toulousaine d'une 3^{ème} ligne de métro. Le métro est en effet le moyen de transport le plus capacitaire et une 3^{ème} ligne permettra d'absorber une partie des 500 000 déplacements-jour supplémentaires prévus d'ici 2025.

Cependant, le Conseil Municipal émet les cinq réserves suivantes :

1. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a lancé une vaste consultation pour converger vers des recommandations relatives à ce projet de métro. Le calendrier de restitution de ce débat public ne permet pas de prendre en compte ces recommandations avant que le PDU ne soit soumis à approbation des communes de la Métropole. Il est regrettable que les personnes publiques associées, auxquelles il est demandé de se positionner sur le PDU, n'aient pas pu prendre connaissance de ces recommandations avant la rédaction du présent avis.
2. Le Conseil Municipal souhaite que la soutenabilité du quasi doublement de la contribution de Toulouse Métropole au budget annuel du SMTC à horizon 2025, passant de 100 millions d'euros annuels à 180, soit démontrée plus finement, notamment par une étude plus globale de l'évolution du budget général de Toulouse Métropole à horizon 2025.
3. Le Conseil Municipal constate que la clé de répartition actuelle des recettes du SMTC entre les trois principales sources de financement (Versement transport des entreprises, contributions des collectivités territoriales, recettes commerciales) sera, dans le projet tel qu'il est présenté, considérablement modifiée avec une progression de près de 10 points de la contribution des collectivités, et notamment de Toulouse Métropole, et une baisse équivalente de la participation des entreprises. Le Conseil Municipal souhaite qu'un mécanisme soit mis en place pour maintenir cette clé de répartition actuelle afin d'alléger la charge supportée par les collectivités, donc par l'impôt des ménages.
4. Le Conseil Municipal soutient les pré-conclusions de la CNDP qui indiquent que des propositions de trajets alternatifs doivent être étudiées. Le ~~tracé de la ligne doit~~ également faire l'objet d'une évaluation indépendante, notamment par des organismes nationaux du type IFSTTAR ou CERTU.

5. Le projet de troisième ligne induit un projet d'aménagement urbain qui se fera autour du trajet retenu. Le projet de 3^{ème} ligne doit donc être mené en articulation totale avec la vision d'un développement urbain réfléchi et harmonieux. Le Conseil Municipal souhaite donc interroger le SMTC sur cette articulation avec le SCOT de l'agglomération toulousaine.

Concernant directement la Ville de Montrabe :

1. **La ville de Montrabe, à l'identique des communes limitrophes que sont L'Union et Balma est directement concernée par l'existence sur son territoire du seul péage intra urbain de l'agglomération.** Le Conseil Municipal souhaite la suppression de ce péage et rappelle les prises de position en ce sens du Conseil Métropolitain et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal demande que des études d'impact soient menées sur la suppression de ce péage et ses conséquences. La suppression du petit péage de L'Union est une condition nécessaire pour une plus grande fluidité des déplacements dans cette zone et pour un développement économique non contraint de la zone de Montredon et Gramont.
2. **Développer les Politiques Publiques en faveur de la pratique du vélo : réaliser l'itinéraire sécurisé RD112 / Grammont accès métro.** Par délibération du 18 septembre 2013 la Commune de Montrabe sollicitait de Toulouse Métropole la réalisation de l'étude d'un itinéraire sécurisé piéton cycle reliant, le long de la RD112, l'agglomération de Montrabe et le giratoire de L'Union avec possibilité de poursuite de ce même itinéraire sécurisé jusqu'à Grammont. Piétons et cycles auraient ainsi disposé d'une véritable alternative, en effet cet itinéraire, bien que disposant d'un fort potentiel, est aujourd'hui totalement inexploité par ces moyens de locomotion en raison du danger extrême.
3. **Gare de Montrabe- stationnements.** La Commune de Montrabe dispose d'une gare distante de 8 minutes de Matabiau offrant ainsi un accès rapide à l'agglomération et à son réseau de transports. L'évolution des différentes possibilités de prise en charge (ticket unique, cadencement ...) liées aux difficultés croissantes d'accès routier à l'agglomération (et maintenant au métro) peuvent sur le long terme présenter un intérêt pour les usagers de zones urbaines limitrophes telles que Sain Jean ou d'autres communes proches. Il y a donc lieu de réfléchir dans un premier temps à la préservation des capacités physiques du stationnement existant et les moyens de son optimisation sur le moyen terme.

Le Maire



Jacques SEBI

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE de NOUEILLES

République française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers

- en exercice :	11
- présents :	10
- pouvoirs :	01
- abstention :	0
- votants :	11
- pour :	11
- contre :	0

Date de convocation
16 février 2017

Date d'affichage
16 février 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de NOUEILLES s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvère VIÉ, Maire.

Présents : Mesdames ALOZY Caroline, DE BIASI Colette, GODET Hélène, PROUDHOM-BAGES Annie
Messieurs GRISOL Jean-Pierre, BONNET François, GONCALVES CHADA NETO Luiz, CRESP Pascal

Pouvoirs : LACOSTE Carmen pouvoir à Sylvère VIÉ

Absents :

Secrétaire de séance : PROUDHOM-BAGES Annie

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 PORTE PAR LE SMTTC-TISSEO

Le maire expose le projet mobilités 2020/2025/2030 de Tisseo SMTTC.

Il propose de donner un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Que la TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge, en mode métro,
- Que soient mis en œuvre sans délai les projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE,
- Que le sud du SICOVAL soit desservi par une ligne express connectée au réseau structurant,
- Que la soutenabilité financière du projet Mobilités pour les communes membres du SMTTC soit conforme à une approche solidaire des déplacements sur le territoire Tisseo SMTTC et adaptée à leur capacité contributive,
- Que le prolongement de Lineo 6 soit réalisé à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable « La Maladie » à Castanet,
- Que soit réalisé le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège, et entre Castanet et Labège,
- Que soit améliorée la desserte périurbaine,
- Que soient développés les services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la mobilité de Labège en Maison du vélo,
- Que soient mis en œuvre les pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6,
- Que soient poursuivis et amplifiés les actions d'éco mobilité,
- Que soit approfondie la coordination des autorités organisatrices de la mobilité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet Mobilités 2020/2025/2030, sous réserve de la prise en compte des remarques sus citées,
- de transmettre le présent avis à M le Président du SMTTC-Tisseo

Fait et délibéré à NOUEILLES, le 22 février 2017
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvère VIÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104011-20170222-201705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

Publication : 15/03/2017

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat.

Le Maire,
Sylvère VIÉ

Accusé de réception en préfecture
031-253100966-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE de NOUEILLES

République française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- pouvoirs : 01
- abstention : 0
- votants : 11
- pour : 11
- contre : 0

Date de convocation

16 février 2017

Date d'affichage

16 février 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de NOUEILLES s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvère VIÉ, Maire.

Présents : Mesdames ALOZY Caroline, DE BIASI Colette, GODET Hélène, PROUDHOM-BAGES Annie
Messieurs GRISOL Jean-Pierre, BONNET François, GONCALVES CHADA NETO Luiz, CRESP Pascal

Pouvoirs : LACOSTE Carmen pouvoir à Sylvère VIÉ

Absents :

Secrétaire de séance : PROUDHOM-BAGES Annie

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 PORTE PAR LE SMTC-TISSEO

Le maire expose le projet mobilités 2020/2025/2030 de Tisseo SMTC.

Il propose de donner un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- Que la TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée jusqu'à la station INPT, lieu d'interconnexion, sans rupture de charge, en mode métro,
- Que soient mis en œuvre sans délai les projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE,
- Que le sud du SICOVAL soit desservi par une ligne express connectée au réseau structurant,
- Que la soutenabilité financière du projet Mobilités pour les communes membres du SMTC soit conforme à une approche solidaire des déplacements sur le territoire Tisseo SMTC et adaptée à leur capacité contributive,
- Que le prolongement de Lincéo 6 soit réalisé à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable « La Maladie » à Castanet,
- Que soit réalisé le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège, et entre Castanet et Labège,
- Que soit améliorée la desserte périurbaine,
- Que soient développés les services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la mobilité de Labège en Maison du vélo,
- Que soient mis en œuvre les pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Lincéo 6,
- Que soient poursuivis et amplifiés les actions d'éco mobilité,
- Que soit approfondie la coordination des autorités organisatrices de la mobilité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet Mobilités 2020/2025/2030, sous réserve de la prise en compte des remarques sus citées,
- de transmettre le présent avis à M le Président du SMTC-Tisseo

Fait et délibéré à NOUEILLES, le 22 février 2017

Pour extrait certifié conforme,

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sylvère VIÉ



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville de PINSAGUEL
Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

tussé COURRIER N° 12464 ARRIVÉ LE 21 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	ed
COPIE(S) POUR INFO	

Pinsaguel, le 17 février 2017

SMTC
7 esplanade Compans Cafarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Nos références : JLC/FBP/OB/2017-n°52

Objet : Avis sur le projet de révision arrêté du Plan de Déplacements Urbains

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre 2016, le SMTC a invité la commune à adresser son avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine. Arrêté le 19 octobre dernier par le comité syndical du SMTC, ce projet ce « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » révisé le PDU approuvé en octobre 2012, principalement pour y inscrire les évolutions des projets de transports en commun portés par le SMTC, à savoir la réalisation de la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express (reliant Colomiers à Labège via Matabiau) ainsi que le déploiement de 10 lignes structurantes de bus Linéo.

Concernant plus spécifiquement le territoire du sud-ouest de l'agglomération, le projet est structuré autour des programmations suivantes :

- Déploiement d'une « ceinture sud » entre Basso-Cambo et Rangueil, permettant des liaisons transversales entre pôles d'activités, et dont la première réalisation est le téléphérique urbain entre l'Oncopôle et l'université Paul Sabatier
- Mise en place de la ligne Linéo 5 entre Portet-sur-Garonne et l'Oncopôle (livraison prévue en septembre 2019)

Analyse du projet de PDU arrêté

Considérant le faible niveau de desserte en transport en commun efficace dans le quadrant sud-ouest de l'agglomération, et bien que la commune de Pinsaguel soit consciente que l'attractivité des sites économiques majeurs de la métropole reste à améliorer, nous pouvons regretter que le projet arrêté par le SMTC ne détaille pas suffisamment les solutions de transports envisagées pour la desserte efficace des secteurs périurbains, pourtant en fort développement et dont les déplacements sont aujourd'hui largement dépendants de la voiture individuelle. En effet, la situation de thrombose à laquelle est confrontée l'entrée sud-ouest de la métropole toulousaine devrait faire que la prise en compte de cette situation constitue une priorité du PDU. A cet égard, le déploiement à

Liberté Égalité Fraternité

venir de « l'étoile muretaine » aurait mérité a minima d'être exposé dans ce PDU, notamment en ce qui concerne la desserte des futures zones d'urbanisation et de développement économique du Muretain Agglo.

Sur le territoire pinsaguelois, la commune prend acte que le projet de halte TER affiché dans le PDU actuel, mais dont la Région a régulièrement indiqué qu'il n'était plus à l'ordre du jour ni même à l'étude, ne soit plus identifié dans le document. Cette clarification met ainsi le PDU en phase avec des réalisations concrètes, programmées techniquement et financièrement ; la commune ne pouvait plus en effet accepter l'affichage de cette halte dans les documents stratégiques (PDU, SCoT) alors même que la collectivité compétente n'allait pas y donner suite.

Pour autant, le secteur de Bordes Blanche reste concerné par un projet de développement d'habitat et d'une zone d'activités dédiée à l'économie verte, dont le Muretain Agglo et les communes de Pinsaguel et Roquettes ont réalisé des études de pré-programmation depuis 2010. Cette intention est par ailleurs identifiée dans le SCoT et est connue du SMTc depuis le début des études. Il est donc d'une nécessité que le PDU annonce les solutions de desserte de ce secteur (identifié en tant que « site d'intérêt d'agglomération » dans le SCoT), aux portes de l'agglomération toulousaine, suite à la suppression du projet de halte TER.

Avis de la commune

- La commune de Pinsaguel adhère pleinement à l'avis formulé par le Muretain Agglo, qui réserve son caractère favorable à la condition d'une prise en compte de ses remarques.
- La commune de Pinsaguel demande à ce que le PDU affiche un principe de « desserte à étudier et à programmer » pour le secteur de Bordes Blanche afin que la suppression du projet de halte TER puisse s'accompagner d'une réflexion et d'échéances de programmation sur la mise en place de transports en commun vers ce futur site de développement.

En conclusion, la commune émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte explicite des deux points précédents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma meilleure considération.

Jean-Louis COLL



Maire de Pinsaguel

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017



Cabinet du Maire
Tél : 05 62 13 52 59
Mail : cabinet@plaisancedutouch.fr

Monsieur Jean- Michel LATTES
Président du SMTC
Esplanade Compans Cafarelli
31011 TOULOUSE Cedex 6

Plaisance du Touch, le 1^{er} février 2017

Réf. : LE/ /MF-2017.18

Objet : Délibération PDU

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la copie de la délibération n° 17/02 concernant la position prise par la Commune au sujet du Projet PDU « Projet Mobilité 2025/2030 » lors du Conseil Municipal du Jeudi 26 janvier 2017 dernier.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de prendre en compte ces demandes dans l'élaboration définitive du dossier PDU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Louis ESCOULA



Maire de Plaisance du Touch
Président de la communauté de communes
de la Save au Touch



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



DGS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH**

SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017

Le Jeudi 26 Janvier 2017 à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis ESCOULA.

Etaient présents : M. ESCOULA - BARBIER - BARTHES - BELMONTE - CEROVECKI - CLAVEL - DELPECH - FISCHER - FUENTES - LACOMBE - LAVAYSSIERES - MALHERBE - MARTIN - MORIN - PAINCHAULT - PELLEGRINO - PERREU - RANEA - REGNAULT VIOLON - TARDIVO - TORIBIO - TORRES - VIE

Etaient représentés :

Mme LECLERC	par Mme LAVAYSSIERES	M. CHOUARI	par M. MARTIN
M. COMAS	par M. ESCOULA	Mme BELAMARI	par Mme CEROVECKI
Mme ACOLAS	par Mme FISCHER	M. FRAISSE	par M. BARBIER

Etaient absents : M. GUYOT - THOUZET - CHOLLEY - LEGAY

Secrétaire de séance : Mme LAVAYSSIERES

Convocation du : 19/01/2017

Nombre de membres en exercice : 33

Membres présents : 23

OBJET : Position de la commune au sujet du projet de PDU « Projet Mobilités 2025/2030 »

Monsieur le Maire expose que le SMTC-Tissé (Syndicat Mixte des Transports en Commun-Tissé) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision de son Plan de Déplacements Urbains : projet Mobilités 2025/2030. Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux/diagnostic et les premières orientations pour la période 2020/2030.

Dans ce cadre, lors de la concertation de l'actuel PDU, l'association Plaisance Environnement, en tant qu'acteur local environnemental, a été consultée et a élaboré un cahier de contribution. Cette participation a fait évoluer positivement le document. La commune de Plaisance est donc étonnée que cette association n'ait pas reçu, à ce jour, d'invitation à donner son avis.

Une première proposition de ce projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016. Au regard de ce projet, la commune formule les remarques suivantes :

- L'objectif initial de créer une ligne LINEO véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance – Toulouse et préparer son prolongement vers La Geyre reste d'actualité : une première étape est en cours avec la LINEO 3.
- Il s'agit aussi, pour la commune, de continuer à améliorer les liaisons transversales sur l'ensemble des territoires périphériques, notamment la ligne 55 dans la perspective du développement économique du plateau de La Ménude via La Salvétat en rabattement vers Colomiers et la ligne 48 prolongée jusqu'à Plaisance (ou une alternative comme le rabattement de la ligne 67 sur Basso Cambo). Pour la ligne 67, un aménagement spécifique aux bus sur la commune de Tournefeuille (la route départementale RD 50), précisément sur le chemin du Marquisat, permettrait également une amélioration certaine de cette ligne.
- Il est nécessaire de mettre en oeuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à désenclaver les zones en cours d'urbanisation à l'interface de Cugnaux et de Plaisance du Touch. Une ligne OPTIMO qui ne serait pas en site propre (au moins partiellement) ne pourrait répondre aux objectifs de desserte et de densification prescrits par le SCOT. Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD 924 (Colomiers-Portet) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Accusé de réception en préfecture
031-213104243-20170126-2017-02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la commune tient à réaffirmer la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges, notamment au niveau de la Vache pour le secteur Nord et à Colomiers pour l'Ouest toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers, et le plateau de la Ménude (réserves foncières) puis Basso Cambo par la 924 et la VCSM ; et depuis Francazal (ancienne voie ferrée) jusqu'à Portet sur Garonne.

Précisément, afin de diminuer la forte croissance du trafic et le risque de saturation de la RN 124, il est proposé la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Léguevin/La Salvétat Saint Gilles bénéficiant aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cette échangeur.

Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D 37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

De plus, la collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne de bus n° 55. Ainsi, la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude (la commune de Plaisance est propriétaire des parcelles nécessaires) permettrait de développer, pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, un accès à la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Il est précisé que les collectivités (communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises d'un futur tracé réalisable à court terme.

Enfin, la commune tient à rappeler que ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés, mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

Il est donc proposé de rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal).

Vu la délibération du SMTC du 17 octobre 2002 approuvant le PDU de la Grande Agglomération Toulousaine
Vu la délibération du SMTC du 4 février 2015 prescrivant la deuxième révision du PDU

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande au SMTC-Tisséo la prise en compte de ces remarques dans le futur Plan de Déplacements Urbains.

VOTE

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire

LOUIS ESCOULA

Accusé de réception en préfecture
031-213104243-20170126-2017-02-DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Ramonville Saint-Agne
Le 28/02/2017

Pôle de l'aménagement et
du développement du
territoire

Affaire suivie par :

Caroline CHAUMAS

Tél. : 05 61 75 21 25

Courriel :

caroline.chaumas

@mairie-ramonville.fr

V/Ref :

DGS/SM/SUM/CD/CHU/201
6/10312

N/Ref :

CL/MLWK/CC

Monsieur le Président

SMTC-Tisséo

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120

31011 Toulouse CEDEX 6

Copie à :

Monsieur Arnaud LAFON, Vice-Président en charge
des Transports et Déplacements au SICOVAL le Sud-
Est Toulousain

Objet :

Projet Mobilités 2020-2025-2030

Avis Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine, vous nous avez consultés en tant que Personne Publique Associée par courrier du 28 novembre 2016, réceptionné en mairie le 21 décembre 2016.

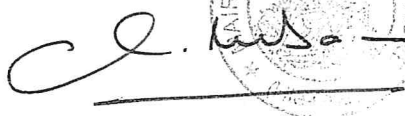
Le projet Mobilités 2020-2025-2030, arrêté lors du conseil syndical du 19 octobre 2016, a été présenté en conseil municipal du 27 février 2017.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'avis émis sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Christophe LUBAC



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 Février 2017

Le lundi 27 Février 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 3 Février 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2017/FEV/08

Point de l'ordre du jour
1

OBJET

PROJET D'AVIS DU SICOVAL
SUR LE PDU

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 02/03/2017
L'affichage en mairie le : 02/03/2017
La notification le : 02/03/2017

Le Maire
Christophe LUBAC

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. Ch. ROUSSILLON, M. J- . PALÉVODY, C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme G. BAUX a donné procuration à M. A. CARRAL
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. B. PASSERIEU
Mme M. CABAU a donné procuration à M. M. CHARLIER
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO

Exposé des motifs

Par délibération du 4 février 2015, Tisséo SMTC a initié le Projet Mobilités 2025 – 2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Tisséo – SMTC a engagé une première phase de concertation publique qui s'est tenue entre le 7 septembre et le 2 octobre 2015. Le Sicoval a exprimé un avis par délibération du 28 septembre 2015.

L'année 2016 a été consacrée à la rédaction du projet ainsi qu'à des phases de concertation diverses avec les différents partenaires (commissions thématiques et territoriales).

Le projet a été arrêté administrativement lors du Comité Syndical du SMTC du 19 octobre 2016. Les représentants du Sicoval auprès du SMTC se sont abstenus aux motifs d'un plan de financement restant à finaliser, notamment les participations des collectivités membres ainsi que la demande d'une desserte équilibrée du territoire du Sicoval particulièrement pour son secteur Sud.

Les prochaines étapes d'élaboration du Projet Mobilités sont les suivantes :

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 27 Février 2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- septembre 2017 : enquête publique ;
- début 2018 : approbation et mise en œuvre.

Par ailleurs, un débat public s'est tenu entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 sur le projet de 3^{ème} ligne de métro (Toulouse Aerospace Express - TAE) organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Les premières conclusions du débat ont été exprimées par son Président Jacques Archimbaud lors de la réunion de clôture du 17 décembre, le rapport définitif a été remis le 16 février 2017.

Le Projet Mobilités 2025-2030 a été présenté en commission conjointe Transports et Déplacements / Aménagement du Sicoval le 26 janvier 2017.

Le débat public sur TAE a constitué une étape majeure du débat sur les mobilités au sein de la grande agglomération toulousaine. Au-delà de la question de l'opportunité de la 3^{ème} ligne de métro, nos concitoyens regrettent le retard de notre agglomération dans la mise en œuvre de solutions capacitaires, innovantes et de mobilité active permettant d'améliorer leur qualité de vie. Le Sicoval a participé au débat par la production d'un cahier d'acteurs dont les éléments sont repris et complétés dans le présent avis.

1) Un accord de principe sur le Projet Mobilités, mais un financement à consolider et des priorités à confirmer

Le projet de 3^{ème} ligne (TAE) et sa planification opérationnelle ont été le point de départ de la révision du Plan de Déplacements Urbains, dit « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités, tel que voté le 19 octobre 2016, intègre les infrastructures métro attendues par le Sicoval pour la desserte de ses parcs d'activités Nord. Ces infrastructures prolongent le réseau structurant métropolitain et confortent le sud-est toulousain comme porte d'entrée de l'agglomération. Ces équipements ont fait l'objet d'intenses discussions entre exécutifs après l'abandon, par la majorité du SMTC, du projet initial de prolongement de la ligne B (PLB) défendu historiquement par le Sicoval.

Le Projet Mobilités intègre également d'autres projets de transports en commun ou de mobilité alternative répondant à la diversité des besoins de la métropole et du Sicoval.

a) La desserte de Labège-Innopole, parc d'activités d'intérêt régional, par TAE

Dès les premières réflexions sur TAE, le Sicoval s'est montré ouvert et intéressé par ce projet ambitieux.

Le projet initial de PLB abandonné, le Sicoval souhaite malgré tout que TAE soit réalisée **sur l'itinéraire du tracé du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène** en confirmant le principe d'une infrastructure franchissable par les divers usagers de l'Innopole, aujourd'hui Labège Enova Toulouse. Pourquoi ? En 2014, le Sicoval a élaboré un projet urbain en cohérence avec le PLB. Les principes d'aménagement et d'accueil des entreprises sont déjà mis en œuvre et concernent des implantations actuelles et futures. L'ensemble du schéma d'implantation répond à une desserte optimale en transports en commun pour les salariés actuels et à venir.

Le SMTC propose une **solution variante : l'insertion en surface, parallèle à la voie**

fermée. Cette solution ne répond ni aux attentes du Sicoval ni aux objectifs d'augmentation de la part modale TC dans les mobilités : la nouvelle distribution des stations ne permet pas de desservir l'ensemble de Labège Enova Toulouse et bouleverse l'organisation prévue en séquences programmatiques reliées par TAE et « La Diagonale » - axe prioritairement modes actifs -, qui constitue la nouvelle identité du secteur.

Par ailleurs, il serait préjudiciable de ne pas conserver d'emprise pour permettre le passage à 4 voies de la ligne ferroviaire sud-est (Montaudran / Villefranche-de-Lauragais). N'oublions pas que ce projet a été « fléché » comme nécessaire dans le cadre de la future liaison ferroviaire grande vitesse Toulouse-Narbonne. La fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pourrait le réactiver.

Le Sicoval souhaite que TAE s'adapte et prenne en considération les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne la création de la halte de Labège - La Cadène par la Région et SNCF Réseau.

La synthèse du débat public sur la 3^{ème} ligne :

Comme indiqué précédemment, le compte rendu final du débat public sur la 3^{ème} ligne de métro a été remis le 16 février 2017. Ce débat a réuni près de 3 000 participants dans le cadre de 80 rencontres publiques. Les divers réseaux sociaux ont également permis une large diffusion et une interaction forte avec le grand public.

Le contexte du débat a été le suivant : peu d'interférences partisans, une maîtrise d'ouvrage très impliquée, une mobilisation importante des acteurs, un calendrier difficile à appréhender par le grand public du fait de la concomitance des différentes concertations (notamment relatives au Projet Mobilités).

Le diagnostic global a été partagé par les participants : une agglomération qui connaît une forte augmentation démographique, la réalité de l'étalement urbain, une situation de thrombose routière et une faible part des transports en commun dans les déplacements domicile – travail.

Il est rappelé que certaines collectivités et notamment le Sicoval, se sont fortement impliquées dans le débat en particulier pour mettre en discussion les clés de répartitions financières.

Les questionnaires renseignés par le grand public (près de 5 000) ont démontré la priorité donnée à la 3^{ème} ligne en mode métro (vitesse commerciale et capacité importantes) pour améliorer la desserte des zones d'emplois. De plus, l'importance des extrémités Colomiers et Labège, est soulignée tout comme l'importance de la connexion avec le prolongement de la ligne B. (p 43, question 2 : 58% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « la 3^{ème} ligne doit absolument desservir Labège », 54% sont d'accord avec l'affirmation : « La 3^{ème} ligne doit absolument être connectée avec un prolongement de la ligne B »).

Si la solution métro est plébiscitée, le débat a mis en lumière des doutes sur les rabattements (cadencement des TER), sur l'efficacité du bouquet Linéo (pas de régularité en absence d'aménagements en sites propres), sur la capacité des parkings relais existants. Ainsi, certains participants privilégient une densification du maillage des transports à la création d'une 3^{ème} ligne de métro.

La desserte des grands pôles a été interrogée : notamment la gare Matabiau et

l'aéroport. Matabiau est un site d'interconnexion majeur (lien ferroviaire avec arrivée souhaitée de la LGV, accès au réseau urbain). La desserte de l'aéroport revêt une grande importance en particulier pour les milieux économiques. Les citoyens la conditionnent à une contribution du gestionnaire.

Par ailleurs, les collectivités et le grand public qui ne disposeraient pas d'une desserte directe, s'interrogent sur les rabattements, l'interconnexion des différents réseaux et souhaitent que soit privilégié un développement polycentrique de la métropole.

Différentes alternatives à la 3ème ligne de métro ont été proposées par divers collectifs / associations / partis politiques : poursuite du maillage tram - bus, amélioration de l'étoile ferroviaire assortie d'un maillage complémentaire, desserte des quartiers plus denses par la 3ème ligne (secteur nord-est).

Concernant la desserte de Toulouse, un débat en lien avec le projet urbain métropolitain s'est tenu : faut-il desservir les secteurs denses ou les secteurs à densifier ? Comment garantir les mixités fonctionnelles, sociales et la répartition homogène des équipements publics ?

Une expertise indépendante a confirmé les simulations de trafic de la 3ème ligne (200 000 voyageurs / jour) en précisant que les hypothèses de développement urbain ont été prudentes et en relevant la pertinence du modèle utilisé.

A ce stade des études, le coût du projet pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Pour certains participants, le coût apparaît comme sous-estimé. Le risque principal mentionné est que ce projet engloutisse les financements dédiés au Projet Mobilités en cas de dérive des coûts ainsi que les conséquences éventuelles sur la tarification des transports en commun et sur la fiscalité. Il est souhaité que de nouveaux modes de financement soient étudiés et que des dispositifs législatifs spécifiques puissent être mis en œuvre (cf. Grand Paris express).

Certains participants au débat ont évoqué la possibilité d'un phasage en cas d'impasse financière, par exemple en commençant par le tracé Matabiau – Colomiers, en poursuivant par le prolongement de la ligne B puis en achevant la 3ème ligne au Sud. La traduction serait potentiellement un coût global plus important et la définition d'une tranche fonctionnelle constituant un projet en soi. Par ailleurs, le fait de commencer par une tranche pourrait compromettre l'alliance politique autour du tracé.

Les impacts sur l'environnement ont été peu débattus. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de l'air, aux risques technologiques, aux sites et sols pollués, aux risques d'inondation, à la préservation de la biodiversité et des paysages. Les coupures urbaines (la 3ème ligne serait à 60% en souterrain et 40% en viaduc ou au sol) sont également pointées comme des impacts paysagers.

Le Sicoval approuve les recommandations émises par la Commission en particulier :

- un portage politique du projet à mieux partager, impliquant plus fortement les élus concernés sur l'ensemble du périmètre. Le Président du SMTC a annoncé lors du rendu du rapport que ce portage pourrait être assuré dans le cadre d'une conférence des exécutifs renforcée ;
- une meilleure articulation des diverses concertations pour une meilleure compréhension des processus administratifs par le grand public, la prochaine étape importante étant l'enquête publique sur le Projet Mobilités qui devrait se tenir en

- la poursuite de la dynamique de participation. La commission préconise en particulier l'instauration d'un panel test de citoyens, l'ouverture d'une Maison du projet, la mobilisation des 3 Codev jusqu'à l'enquête publique sur le PDU avec les moyens nécessaires. Par ailleurs, un garant post débat public pourrait être nommé avec l'accord du maître d'ouvrage. Son rôle serait de poursuivre le dialogue, demander des expertises complémentaires (son rapport serait joint au dossier d'enquête publique). Le Président du SMTC a annoncé en séance son accord pour la nomination d'un garant par la commission du débat public ;
- la création d'un Conseil Scientifique pour mieux donner accès aux données de mobilité et étudier les solutions alternatives énoncées lors du débat en lien avec les Codev ;

Suite à la remise de ce rapport, le SMTC a 3 mois pour décider de la poursuite du projet.

b) Interconnexion entre la ligne B et TAE, du terminus de la ligne B (Ramonville Saint Agne) à la future station INPT

Cette interconnexion a pour objectif de desservir, par une infrastructure de transport lourde **sans rupture de charge**, le Parc Technologique du Canal (implanté sur Toulouse et Ramonville Saint Agne) et Labège Enova Toulouse, via le franchissement du Palays, fonctionnalité historique liée à l'attractivité du corridor de la ligne B (cf. enquêtes ménages). Cette interconnexion permettrait de proposer un maillage pertinent aux usagers du sud de l'agglomération toulousaine.

Des études sont prévues par le SMTC pour déterminer les caractéristiques de cet ouvrage et l'offre de transport associée.

L'Etat, les Conseils Régional et Départemental, déjà impliqués sur le PLB, ont reconduit leurs efforts de soutien financier pour réaliser cette interconnexion. Pour rappel, l'Etat s'est engagé à apporter 35 M€, les travaux devant démarrer avant la fin 2017. Si cette interconnexion n'est pas confirmée rapidement, ce financement sera perdu.

Ne pourrait-on pas également valider les autorisations et les démarches administratives menées dans le cadre du PLB ?

Indépendamment de l'arrivée de TAE, le Sicoval souhaite que la ligne B (pour laquelle 15 M€ ont déjà été engagés dans le cadre des études détaillées) soit prolongée jusqu'à la future station INPT, lieu d'interconnexion.

c) Les projets de transports principaux ou de mobilité alternative inscrits au Projet Mobilités et concernant plus précisément le territoire du Sicoval

Action 1 : Faire la 3^{ème} ligne de métro / p 97

Action 2 : Doubler la capacité de la ligne A du métro / p 98

Action 3 : Interconnecter la ligne B à TAE / p 100

Action 5 : Faire la ceinture Sud / p 104

Action 7 : Développer le réseau Linéo

La mise en service de Linéo 6 (Ramonville métro – Castanet) est prévue en septembre 2017.

Le prolongement de Linéo 6 est prévu à l'horizon 2025 selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Action 8 : Hiérarchiser le réseau bus / p112

Développement du réseau Optimo : ces lignes transversales sont connectées à des pôles d'échanges, desservent les secteurs économiques et peuvent bénéficier de facilité de circulation.

Une ligne Optimo entre Labège et Castanet est inscrite à l'horizon 2030 en lien avec la création du quartier durable La Maladie à Castanet.

Une ligne Optimo entre Escalquens et Labège est inscrite à l'horizon 2025.

Action 9 : Adapter le réseau bus aux territoires / p 115

A ce titre, le Sicoval souhaite que l'offre actuelle en transports en commun de la zone périurbaine puisse être améliorée en l'adaptant aux besoins de mobilité croissants des territoires dans une logique de service social aux habitants et de couverture territoriale. Des solutions de nouvelles mobilités (covoiturage instantané) pourraient être mises en œuvre en complément ou pour les secteurs non desservis.

Action 13 : Préparer l'avenir dans l'organisation des chaînes de mobilité / p 122

La commune de Labège et en particulier le parc d'activités Labège Enova Toulouse, est retenue par le SMTC pour l'expérimentation d'une navette autonome.

Action 14 : Mettre en œuvre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération volontariste / p 126

Sur le volet services vélo, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval pour étudier la faisabilité technique et économique d'un service de location de vélos sur le ressort territorial du SMTC. Le Sicoval est particulièrement intéressé par ces services pour ses zones d'activités Nord en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité en Maison du Vélo évoquée plus avant. Le Sicoval va engager une étude plus locale, qui menée conjointement à celle du SMTC, pourrait définir les conditions de l'expérimentation d'un nouveau service de location de vélos sur Innopole et le Parc technologique du canal.

Action 21 : S'engager sur la cohérence urbanisme / mobilités / p 144

Action 22 : Mettre en œuvre des pactes urbains sur les territoires déjà desservis ou pour lesquels des projets de desserte en transports en commun sont programmés / p 146

La démarche de pacte urbain devra être déclinée notamment pour le contrat d'axe signé n°9 relatif au Prolongement de la ligne B.

Un pacte urbain devra également être mis en œuvre pour le projet de Connexion ligne B, pour le projet de desserte Sud du territoire par une ligne express et pour Linéo 6.

Action 24 : Améliorer l'accessibilité et la desserte des zones économiques

(amélioration de la ligne 79 par exemple) / p 150

Action 29 : Dynamiser l'usage de la voiture partagée / 162

Le développement du covoiturage et des spots covoiturage (points de prise en charge sécurisés) est prévu. Figure en projet, sur le Sicoval, le développement des spots covoiturage sur les axes RD16 et RD813 (axe RD2 déjà réalisé).

Action 30 : Accompagner et favoriser l'essor de l'électromobilité / p 164

Action 34 : Accentuer le report modal en amont des zones de congestion / p 172

Redonner la priorité aux usagers des transports dans les P+R, étendre l'offre existante.

Par ailleurs, le SMTC s'est engagé par courrier auprès du Sicoval à intégrer au projet Mobilités une action relative au déploiement d'une ligne express connectée au réseau urbain structurant. Pour rappel, le Sicoval souhaite que le sud de son territoire (Ayguesvives, Baziège, Montgiscard) soit desservi par une ligne express qui pourrait être mutualisée avec la ligne Hop 3 (Nailloux) exploitée par le Conseil Départemental.

d) Un plan de financement à consolider

Aujourd'hui, l'offre de déplacement sur le Sicoval est entièrement financée par des ressources issues de son territoire (Source SMTC). Les dépenses d'exploitation du réseau sont compensées par le « versement transport » des entreprises de la Communauté d'Agglomération (12,3 M€ en 2014), les recettes commerciales (1,8 M€) et la contribution du Sicoval (1,06 M€ en 2014).

Pour réaffirmer son volontarisme en matière de développement des transports collectifs, le Sicoval souhaite changer de paradigme en matière de financement en revoyant le mode de participation imaginé pour financer le PLB. Ce financement pourrait consister en une augmentation de la contribution du Sicoval en montant et dans la durée, conditionnée à la réalisation effective des infrastructures prioritaires par le Sicoval.

Notre Communauté d'Agglomération souhaite cependant que les contributions supplémentaires demandées :

- soient conformes à une approche solidaire des déplacements sur le territoire de Tisséo SMTC prenant en compte notamment la répartition des déplacements domicile-travail pour l'affectation du versement transport aux différents projets ;
- soient adaptées à la capacité contributive des collectivités membres.

L'absence de financement du SMTC sur les dessertes aux extrémités de TAE (Labège, Colomiers), ainsi qu'à l'interconnexion entre la ligne B et l'INPT serait une novation rompant l'égalité de traitement des territoires membres d'un même syndicat. Les fondements même du syndicat mixte ne seraient plus respectés : seules les collectivités qui pourront financer leurs projets seront desservies efficacement. Cette remise en cause de la mutualisation du financement pose la question centrale de la pérennité du syndicat et du ressort territorial. Si cette nouvelle doctrine devait être confirmée, le

Sicoval souhaite pouvoir décider de l'affectation des ressources qu'il aura mobilisées selon le principe : « qui paye, décide ».

Dans l'attente du bouclage du plan de financement et de la confirmation des priorités du Projet Mobilités, les représentants du Sicoval auprès du SMTC-Tisséé se sont abstenus sur l'arrêt du projet lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016.

Ci-dessous : comparaison des coûts (source SMTC) des projets TAE et PLB (Ramonville-Inpt) pour le territoire du Sicoval et répartition des financements des principaux partenaires.

			Fourchette basse	Fourchette haute
PLB	180 – 220 M€	SMTC + SICOVAL	55	95
			CR	25
			CD	65
			Etat	35
			TOTAL	180

TAE	267 M€	SMTC + SICOVAL	140
		CR	25
		CD	67
		Etat	35
		TOTAL	267

PLB + TAE	447 – 487 M€	TOTAL	447	487
		SMTC + SICOVAL	195	235

(Sur la TAE, restent à confirmer les participations CR et Etat)

Pour rappel, le coût du prolongement de la ligne B s'élevait à 373,9 M€ (valeur 2011) – Source Dossier d'enquête publique.

2) L'urgence de proposer des solutions de déplacement pour les habitants et les salariés de notre agglomération

Les réunions organisées dans le cadre du débat sur la 3^{ème} ligne l'ont bien montré : la perspective de réalisation de TAE, infrastructure majeure du Projet Mobilités, reste lointaine et hypothétique pour les participants. Les débats ont souvent été occultés par des sujets plus proches de leurs préoccupations actuelles : le développement des pistes cyclables et des services associés, la tarification... Le débat public a dépassé son objet initial, **un véritable débat sur les mobilités s'est tenu à l'échelle de l'agglomération.**

Au-delà des nécessaires solutions capacitaires de transports en commun, longues à mettre en œuvre, le **Sicoval propose que des solutions immédiates d'écomobilité (location de vélos, covoiturage et autopartage dans les zones d'activités, aires de covoiturage...) soient intégrées dans la feuille de route du SMTC et rapidement mises en œuvre.**

A ce stade du projet Mobilités, ces actions pourraient être facilement développées et trouver un écho favorable auprès des habitants. Les initiatives telles que le Pass Ecomobilité (abonnement intégrant toutes les solutions de déplacement) sont louables, mais restent trop confidentielles.

Par ailleurs, le Sicoval et le SMTC sont partenaires de la Maison de la Mobilité de Labège qui informe, depuis 10 ans, sur les modes alternatifs à la voiture solo : transports collectifs, covoiturage, vélo... **Le Sicoval souhaite que le SMTC étudie la mutation de cet équipement public en Maison du Vélo.** En effet, avec une desserte de Labège-Innopole par TAE repoussée à 2024, les problématiques de mobilité déjà dénoncées par les entreprises et les salariés sur le secteur ne vont pas diminuer. Cette Maison du Vélo pourrait être dupliquée sur d'autres stations de TAE, créant une véritable offre de vélos en location gérée par le SMTC. Cette action ne sera possible que si le SMTC se transforme véritablement en Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3) Une nécessaire coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité

Le débat public sur TAE a montré concrètement la nécessité de développer le travail des 3 autorités organisatrices de la mobilité de la grande agglomération (SMTC, Conseil Régional, Conseil Départemental) avec les collectivités concernées. La mutualisation des offres, les points d'interconnexion, les financements croisés, la tarification... sont autant de sujets à traiter ensemble pour la réussite de TAE et du Projet Mobilités. L'ensemble des réseaux doivent être optimisés pour maîtriser les dépenses d'exploitation et d'investissement des autorités organisatrices. A cet égard, le SMTC s'est engagé à étudier la mise en place d'une ligne de bus express entre le Sud du Sicoval et le réseau structurant urbain. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'intérêt d'une meilleure coordination des offres, projets et tarifications entre les réseaux ferroviaire et urbain pour proposer aux usagers du sud est toulousain une offre plus intégrée.

4) La mise en œuvre et le suivi du Projet Mobilités

Pour répondre à l'urgence et retrouver la confiance du grand public, les projets qui sont techniquement prêts doivent être engagés rapidement : l'interconnexion de la ligne B de Ramonville à l'INPT doit être lancée au plus tôt, quel que soit le calendrier de réalisation de la TAE.

Par ailleurs, le Sicoval souhaite que dans la mise en œuvre du Projet Mobilités, un suivi des actions soit assuré et disponible pour les collectivités membres du SMTC permettant notamment de connaître l'état d'avancement des actions ainsi que leurs échéances de mise en œuvre.

Le débat public sur TAE a montré une forte lassitude des habitants de l'agglomération face à la non-réalisation de projets pourtant inscrits dans les documents de planification.

De plus, étant données les perspectives annoncées de développement démographique de l'agglomération et des déplacements associées, une attention doit être portée à l'évolution des réseaux à des échéances plus lointaines que le Projet Mobilités (2040 2050).

Décision

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **29 Voix POUR et 4 Voix CONTRE** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme ARRIGHI) :

➤ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 sous réserve de la prise en compte des remarques formulées dans la présente délibération et en particulier :

- la desserte du Nord du Sicoval par TAE et par la Connexion Ligne B ;
- il est souhaité que TAE soit réalisée sur l'itinéraire historique du PLB de l'INPT jusqu'au terminus de Labège La Cadène en cohérence avec le projet urbain Labège Enova Toulouse, et que la ligne B soit prolongée en mode metro jusqu'à la station INPT, lieu interconnexion ;
- la mise en œuvre rapide des projets prêts à être engagés, en particulier le prolongement de la ligne B jusqu'à la station INPT quel que soit le calendrier de réalisation de TAE ;
- la desserte du Sud du Sicoval par une ligne express connectée au réseau urbain structurant ;
- la soutenabilité financière du Projet Mobilités pour les collectivités membres du SMTC ;
- le prolongement de Linéo 6 à l'horizon 2025, selon le développement du territoire et notamment la création du quartier durable La Maladie à Castanet ;
- le développement du réseau Optimo entre Escalquens et Labège et entre Castanet et Labège ;
- l'amélioration de la desserte périurbaine ;
- le développement des services de location de vélos dans les parcs d'activités en lien avec la mutation de la Maison de la Mobilité de Labège en Maison du Vélo ;
- la mise en œuvre des pactes urbains relatifs à la desserte Nord métro, la ligne express Sud et Linéo 6 ;
- la poursuite et l'amplification des actions d'Ecomobilité ;
- la coordination approfondie des Autorités Organisatrices de la Mobilité ;
- La délibération adoptée par la commune de Ramonville le 14 décembre 2011 concernant la mise en place d'un fonds de concours en vue de participer au financement du prolongement de la Ligne B du métro à hauteur de l'équivalent des taxes foncières qui seront perçues dans le périmètre de l'extension de la ZAC du canal. Ce financement du prolongement de la Ligne B en mode métro est suspendu au fait que le PLB soit engagé préalablement à TAE.

➤ **TRANSMET** le présent avis à Monsieur le Président du SMTC – Tisséo.

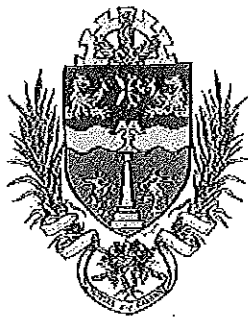
*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 01/03/2017
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 27 Février 2017

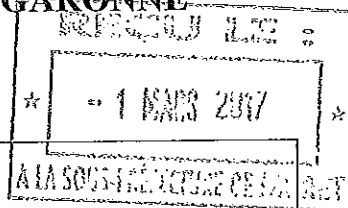
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017



ROQUES SUR GARONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

COMMUNE DE ROQUES-SUR-GARONNE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 février 2017

DELIBERATION 06 INTERCO : SMTc – Tisséo -Avis sur le projet mobilités

2020-2025-2030

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **9 février 2017**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Absents : 8

Présents : M. ARBEY, M. BERNARD, M. CHATONNAY, M. EYNARD, M. FEDERICI, Mme GUEGUEN, Mme LAVALADE, Mme LENOBLE, M. LERY, M. MABIRE, M. MICHON, M. MOLINIER, Mme MONFRAIX, M. PASQUET, M. PERROUD, M. PEYROUTOU, Mme ROUQUIE, M. TISSOT, M. VIDAUX

Absents : Mme BAZIN, M. BOUGUEMARI, Mme BOUISSOU, M. GOZLAN, Mme HUBERT, Mme MORAND-CHAULIAC, Mme NOURI, Mme ROINEAU,

Pouvoirs donnés à : Mme ROUQUIE par M. GOZLAN
M. LERY par M. BOUGUEMARI
M. CHATONNAY par Mme HUBERT
M. ARBEY par Mme ROINEAU
M. EYNARD par Mme MORAND-CHAULIAC

Secrétaire de séance : M. Pascal FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

DELIBERATION 06 INTERCO : SMTC Tisséo -Avis sur le projet mobilités

2020-2025-2030

Par délibération du 4 février 2015, le SMTC a initié le projet Mobilité 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3^{ème} ligne de métro, le projet TAE (Toulouse Aérospace Express), et la création de 10 lignes de bus Linéo.

Les lignes Linéo viennent se substituer aux anciens projets de bus en site propre, notamment les projets Plaisance / Toulouse, et Portet / Oncopole.

Au cours du dernier trimestre 2015, le SMTC a engagé différentes phases de concertation au travers de commissions thématiques et de commission territoriales, au cours desquelles les territoires ainsi que les citoyens ont pu faire remonter différentes observations permettant d'abonder et enrichir le projet.

Ce travail de concertation qui s'est poursuivi en 2016 et doit se poursuivre en 2017, a permis de faire évoluer la construction du projet, et a permis d'y intégrer des besoins spécifiques à chacun des territoires.

A ce titre la commune de Roques s'inscrit positivement dans la méthodologie employée.

Le projet a été arrêté par le SMTC lors du Conseil Syndical du 19 octobre 2016.

Suite à l'arrêt officiel du projet, le SMTC a lancé la consultation des Personnes Publiques Associées, dont l'ensemble des communes.

Il est à noter que les EPCI sont également consultées pour avis alors même que le code des transports ne le prévoit pas expressément.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Mise à l'enquête publique du Projet Mobilité à partir de septembre 2017.
- Approbation et mise en œuvre du projet mobilité à compter de 2018.

Pour mémoire, le projet Mobilités s'articule autour de trois thématiques :

- 1) Report modal : 20 actions
 - transport en commun et intermodalité : 13 actions
 - modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions
- 2) cohérence urbanisme / mobilités : 8 actions
- 3)
- 4) Organisations des réseaux routiers et stationnements : 11 actions

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Au regard des évolutions démographiques prévues sur le périmètre de l'agglomération toulousaine et du nombre de déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans (+ 500 000 déplacements / jour, tous modes confondus) , le projet mobilités a pour principale finalité de créer une infrastructure de transport capacitaire susceptible d'accompagner un report modal vers les transports en commun afin d'éviter la thrombose de l'aire urbaine, et d'accompagner cette infrastructure lourde (en l'occurrence la 3^{ème} ligne de métro) par un réseau de bus performant, le développement des modes actifs (marche à pieds, vélo), ainsi que de l'écomobilité (auto partage, covoiturage ...).

Sur les motifs et les actions proposées la commune de Roques prend note du constat effectué car son territoire est grandement pénalisé par l'absence de transports urbains performants pour les liaisons avec Toulouse, notamment en heure de pointe du matin et du soir durant lesquelles les pendulaires domicile / travail et domicile / études, subissent au quotidien d'une part le manque d'offre adaptée en matière de transport en commun, et d'autre part la saturation des infrastructures routières existantes, support du réseau bus.

Au regard du projet proposé, la commune de Roques souhaite s'exprimer sur les points suivants :

→ **La nécessité impérieuse de renforcer la desserte du corridor « Muret / Roques / Portet / Toulouse », par le développement d'infrastructures routières performantes et adaptées permettant de garantir une desserte en transports en commun attractive et un temps de parcours garanti, notamment en rabattement sur réseau lourd de transport (ligne A et ligne B).**

Les diverses instances de concertation mises en place lors de l'élaboration du projet ont permis de l'enrichir sur la nécessité de développer des lignes express, dont le fonctionnement est différent des lignes Linéo et des futures Optimo.

Elles ont vocation à permettre un rabattement rapide et performant vers les modes lourds de transport.

La commune de Roques souligne que cette idée a bien été intégrée au projet mobilité, et demande que la **ligne Express Muret / Toulouse (Basso-Cambo) puisse être prioritairement être mise en œuvre dès 2020**, à l'issue du déploiement des 10 premières lignes Linéo.

Une première étude d'opportunité à laquelle le Conseil Départemental et le SMTC sont associés est en cours. La commune de Roques demande que le travail engagé soit repris et valorisé pour engager dès 2017 une étude de faisabilité, ainsi qu'un programme d'opération, intégrant la pertinence de créer des parcs relais le long de cet axe.

→ En matière de parcs relais à créer, à renforcer ou étendre, la commune de Roques s'associe au Muretain Agglo pour demander un accompagnement fort du SMTC, en cohérence avec le développement du réseau bus.

→ S'agissant du déploiement des dix lignes Linéo, la commune de Roques considère que l'efficacité des transports en commun est directement liée au niveau de qualité des infrastructures routières, et demandé que sur tous les projets de lignes structurantes, des espaces dédiés (couloirs bus ou sites propre) soient réalisés partout où cela est possible, **et notamment sur les lignes radiales pénétrant dans Toulouse.**

La commune de Roques reste dans l'attente de la démonstration de l'efficacité en matière de temps de parcours des lignes Linéo, notamment celles sur voirie partagée avec le trafic automobile.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

En ce qui concerne le Linéo 3 (Plaisance / Arènes), nous notons bien le projet de prolongement de la ligne, le terminus actuellement à Monestié devant être déplacé vers l'ouest sur la future zone de la Geyre.

La commune de Roques, avec le Muretain Agglo, militent pour un prolongement plus ambitieux et demandent que les études à venir intègrent une desserte de cette ligne jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys / Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces 2 communes (sans prendre en compte tout le secteur allant jusqu'au Gers qui a intégré le Muretain Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017, et donc le ressort territorial du SMTC).

→ Sans attendre 2020, La commune de Roques s'associe au Muretain Agglo pour demander que l'ensemble de son périmètre élargi soit intégralement pris en compte en matière de mobilité, et notamment les 6 communes de l'ex CCRSA, ainsi que la commune de Lamasquère.

Ces 7 communes intégrant le ressort territorial du SMTC devront être prises en compte dans le cadre du déploiement de services de transport adaptés aux besoins de leur population, en prenant en compte leur spécificité plus rurale : nous souhaitons que soit étudié la mise en œuvre d'un TAD zonal (type TAD 106) qui puisse connecter ces territoires au réseau structurant, en complément des politiques de covoiturage à développer et renforcer sur les secteurs les moins denses, en complément de l'offre de transport.

→ Au cours des commissions thématiques et géographiques a émergé le besoin d'améliorer le rabattement du secteur Fonsorbes / Saint-Lys vers la gare de Colomiers, en cohérence avec la demande du SITPRT de prévoir une desserte performante de l'axe Val Tolosa / gare de Colomiers, tant au niveau des infrastructures que de l'offre de service.

Cette demande sera d'autant plus pertinente à l'horizon de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro, connectée à cette gare.

→ Le projet mobilités indique que le Téléphérique Urbain Sud pourrait être prolongé vers Basso-Cambo.

Cette hypothèse ne doit en aucun cas exclure un projet global d'aménagement du boulevard Eisenhower dans le cadre de la ceinture sud.

La commune de Roques étant exclusivement tributaire du bus pour aller vers Basso-Cambo ou au-delà vers la zone aéronautique, un aménagement type « boulevard urbain multimodal » du boulevard Eisenhower renforcera la performance de la ligne express depuis Muret, et éviterait aux usagers une correspondance supplémentaire avec le TUS pour aller rapidement vers Basso-Cambo.

→ Le projet de ceinture sud qui fait partie intégrante des projets structurants du projet mobilités est présenté comme le « pendant sud » du projet TAE. Il est certes indispensable, mais pas suffisamment avancé techniquement (notamment sur la nature et le type des aménagements à déployer sur le tronçon Eisenhower en particulier) pour que la commune de Roques puisse donner un avis en toute connaissance de cause sur ce projet.

La commune de Roques demande donc que les éléments techniques et les principes d'aménagement soient précisés sur la ceinture sud.

Accusé de réception en préfecture
031-253106986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

→ S'agissant des lignes 57 et 58, La commune de Roques se joint au Muretain Agglo pour demander que soit poursuivie la politique de résorption des points durs sur toute la longueur du circuit de ces lignes, dans l'esprit et la continuité des aménagements réalisés sur le RD 15 sur le secteur Cugnaux / Francazal.

→ Dans le cadre de l'amélioration des liaisons transversales vers le secteur ouest, La commune de Roques s'associe au Muretain Agglo pour demander le prolongement de la Voie du Canal Saint-Martory vers le secteur de Plaisance du Touch.

→ Enfin, la commune de Roques s'interroge sur la capacité du SMTC à financer l'intégralité du projet mobilités, au regard du poids financier que va peser la 3^{ème} ligne de métro.

Les élus du territoire seront particulièrement vigilants à ce que des possibles arbitrages financiers ultérieurs ne se fassent pas au détriment des secteurs périphériques qui sont déjà les moins bien desservis.

Par ailleurs la commune de Roques souhaite rappeler les principes de solidarité entre les territoires d'une même entité urbaine, entre ceux qui accueillent de la richesse au travers des entreprises et des industries, et ceux qui accueillent une grande part de la population générant cette richesse sur le territoire de Toulouse Métropole.

Cette solidarité qui s'applique en matière de tarification et de fonctionnement général du réseau doit également prévaloir en matière d'investissement.

La Commune de Roques demande donc que des critères tels que la richesse des territoires, le poids démographique et le niveau de services des territoires soient pris en compte dans le calcul de l'évolution future de la contribution forfaitaire des EPCI, afin de ne pas aboutir à une insoutenabilité financière pour certains, qui remettrait en cause le déploiement du projet mobilité.

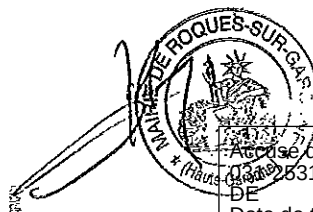
Au regard de l'ensemble de ces remarques et dans l'attente de réponse sur leur prise en compte dans le projet mobilité à un horizon acceptable, dans l'attente également d'un accord politique équilibré et équitable sur la question de l'évolution des contributions des EPCI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis réservé sur le projet mobilités 2020-2025-2030.**

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le 27 février 2017
Le Maire,
C. CHATONNAY



Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture de Muret le : **01 MARS 2017**

Publication ou notification le : **01 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
03 20 263100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

COMMUNE DE ROQUETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FEVRIER 2017

Délibération n°2017-1-6

OBJET : Avis sur le projet Mobilités 2020 2025 2030 du Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC/Tissé) valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Nombre de présents : 22.

Nombre de votants : 27.

L'an deux mille dix-sept, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de M le Maire, Michel PEREZ.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Michel PEREZ, Daniel VIRAZEL, Huguette PUGGIA, Floréal SARRALDE, Christine GAUBERT, Claude LAMARQUE, Albert SCHAEGIS, Régine ROUXEL-POUX, Thérèse LULIÉ-TUQUET, Josiane BALARD, Annie VIEU, Thierry PARIS, Ali MALKI, Laurence JOIGNEAUX, David SAUTREAU, Edeam SOUISSI, Laurence GUERRE, Magali WALKOWICZ, Mélanie RICAUD, Hubert SAINT-CLIVIER, Elisabeth DUPONT, Marc FAURÉ.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (5) :

Jean-Louis GARCIA à Michel PEREZ, Guillaume GRANIER à Thierry PARIS, Liliane GALY à Hubert SAINT-CLIVIER, Christine PASCAL à M FAURÉ, Jacky ROZMUS à E DUPONT.

ÉTAIENT ABSENTS SANS PROCURATION (0) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali WALKOWICZ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2017.

Date d'affichage de la convocation : 3 février 2017.

Date d'envoi au contrôle de légalité : 10 février 2017.

Date d'affichage du compte-rendu de la présente délibération : 10 février 2017.

Avis sur le projet Mobilités 2020 2025 2030 du Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération toulousaine (SMTC/Tisséo) valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Vu le courrier reçu du 30 novembre 2016 par lequel la commune a reçu notification par le SMTC du projet « Mobilités 2020 2025 2030 » valant révision du PDU, sur lequel nous avons la possibilité de donner notre avis dans un délai de 3 mois en tant que Personne Publique Associée (PPA) ; une enquête publique est prévue pour l'été 2017, avec une mise en oeuvre du projet début 2018.

Lors de sa réunion de Bureau Communautaire du 7 février 2016, le Muretain Agglo, compétent en matière de transport, a pris la délibération suivante, et a demandé aux communes de l'appuyer en reprenant elles aussi cet avis, qui doit être donné avant le 1^{er} mars :

« Par délibération du 4 février 2015, le SMTC a initié le projet Mobilité 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements urbains approuvé le 17 octobre 2012.

Cette révision a été lancée afin d'intégrer le projet politique de la nouvelle gouvernance du SMTC, axé essentiellement autour de la création de la 3^{ème} ligne de métro, le projet TAE (Toulouse Aerospace Express), et la création de 10 lignes de bus Linéo. Les lignes Linéo viennent se substituer aux anciens projets de bus en site propre, notamment les projets Plaisance / Toulouse, et Portet / Oncopole.

Au cours du dernier trimestre 2015, le SMTC a engagé différentes phases de concertation au travers de commissions thématiques et de commission territoriales, au cours desquelles les différents territoires ainsi que les citoyens ont pu faire remonter différentes observations permettant d'abonder et enrichir le projet.

Ce travail de concertation qui s'est poursuivi en 2016 et doit se poursuivre en 2017, a permis de faire évoluer la construction du projet, et a permis d'y intégrer des besoins spécifiques à chacun des territoires.

A ce titre le Muretain Agglo s'inscrit très positivement dans la méthodologie employée.

Le projet a été arrêté par le SMTC lors du Conseil Syndical du 19 octobre 2016.

Les élus du Muretain se sont abstenus lors de ce vote, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une abstention d'opposition, mais plutôt d'une abstention constructive, plusieurs points importants restant à préciser ou à définir, notamment en ce qui concerne un développement équilibré des territoires en matière d'infrastructures performantes de transport, ainsi qu'en matière de capacité de financement d'un projet de PDU particulièrement ambitieux et coûteux.

Suite à l'arrêt officiel du projet, le SMTC a lancé la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), dont l'ensemble des communes.

Il est à noter que les EPCI sont également consultées pour avis alors même que le code des transports ne le prévoit pas expressément.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Mise à l'enquête publique du Projet Mobilité à partir de septembre 2017
- Approbation et mise en œuvre du projet mobilité à compter de 2018

Pour mémoire, le projet Mobilités s'articule autour de trois thématiques :

- 1) report modal : 20 actions
à transport en commun et intermodalité : 13 actions
à modes actifs et partage de l'espace public : 7 actions
- 2) cohérence urbanisme / mobilités : 8 actions
- 3) Organisations des réseaux routiers et stationnements : 11 actions

Au regard des évolutions démographiques prévues sur le périmètre de l'agglomération toulousaine et du nombre de déplacements supplémentaires attendus d'ici 10 ans (+ 500 000 déplacements / jour, tous modes confondus), le projet mobilités a pour vocation de créer une infrastructure de transport capacitaire susceptible d'accompagner un report modal vers les transports en commun afin d'éviter la thrombose de l'aire urbaine, et d'accompagner cette infrastructure lourde (en l'occurrence la 3^{ème} ligne de métro) par un réseau de bus performant, le développement des modes actifs (marche à pieds, vélo), ainsi que de l'écomobilité (auto partage, covoiturage ...).

Sur les motifs et les actions proposées le Muretain Agglo n'a pas de remarque particulière sur le constat effectué, son territoire étant grandement pénalisé lui-même par l'absence de transports urbains performants pour les liaisons avec Toulouse, notamment en heure de pointe du matin et du soir durant lesquelles les pendulaires domicile / travail et domicile / études, subissent au quotidien d'une part le manque d'offre en matière de transport en commun, et d'autre part la saturation des infrastructures routières existantes, support du réseau bus.

Au regard du projet proposé, le Muretain Agglo souhaite s'exprimer sur les points suivants :

à La nécessité impérieuse de renforcer la desserte du corridor « Muret / Roques / Portet / Toulouse », par le développement d'infrastructures routières performantes et adaptées permettant de garantir une desserte en transports en commun attractive et un temps de parcours garanti, notamment en rabattement sur réseau lourd de transport (ligne A et ligne B).

Les diverses instances de concertation mises en place lors de l'élaboration du projet ont permis de l'enrichir sur la nécessité de développer des lignes express, dont le fonctionnement est différent des lignes Linéo et des futures Optimo.

Elles ont vocation à permettre un rabattement rapide et performant vers les modes lourds de transport.

Le Muretain souligne que cette idée a bien été intégrée au projet mobilité, et demande que la mise en œuvre de la ligne Express Muret / Toulouse (Basso-Cambo) puisse être prioritairement mise en œuvre à partir de 2020, dès lors que la première phase des 10 lignes Linéo aura été déployée.

Une première étude d'opportunité à laquelle le Conseil Départemental et le SMTC sont associés est en cours. Le Muretain Agglo demande que le travail engagé soit repris et valorisé pour engager dès 2017 une étude de faisabilité, ainsi qu'un programme d'opération, intégrant la pertinence de créer des parcs relais le long de cet axe.

à En matière de parcs relais à créer, à renforcer ou étendre, le Muretain demande un accompagnement fort du SMTC, en cohérence avec le développement du réseau bus

à S'agissant du déploiement des dix lignes Linéo, le Muretain Agglo considère que l'efficacité des transports en commun est directement liée au niveau de qualité des infrastructures routières, et demande que sur l'ensemble des projets de lignes structurantes, des espaces dédiés (couloirs bus ou sites propre) soient intégrés au projet partout où cela est possible, et notamment sur les lignes pénétrant dans Toulouse.

Le Muretain reste dans l'attente de la démonstration de l'efficacité en matière de temps de parcours des lignes Linéo, notamment celles sur voirie partagée avec le trafic automobile.

En ce qui concerne le Linéo 3 (Plaisance / Arènes), le Muretain a bien noté le projet de prolongement de la ligne, le terminus actuellement à Monestié devant être déporté vers l'ouest sur la future zone de la Geyre.

Le Muretain milite pour un prolongement plus ambitieux et demande que les études à venir intègrent une desserte de cette ligne jusqu'au bassin de vie de Saint-Lys / Fonsorbes, bassin représentant déjà aujourd'hui plus de 20 000 habitants pour ces 2 communes (sans prendre en compte tout le secteur allant jusqu'au Gers qui a intégré le Muretain Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017, et donc le ressort territorial du SMTC).

à Sans attendre 2020, le Muretain Agglo demande que l'ensemble de son périmètre élargi soit intégralement pris en compte en matière de mobilité, et notamment les 6 communes de l'ex CCRSA, ainsi que la commune de Lamasquière.

Ces 7 commune intégrant le ressort territorial du SMTc devront être prises en compte dans le cadre du déploiement de services de transport adaptés aux besoins de leur population, en prenant en compte leur spécificité plus rurale : Le Muretain souhaite que soit étudié la mise en œuvre d'un TAD zonal (type TAD 106) qui puisse connecter ces territoires au réseau structurant, en complément des politiques de covoiturage à développer et renforcer sur les secteurs les moins denses, en complément de l'offre de transport.

à Au cours des commissions thématiques et géographiques a émergé le besoin d'améliorer le rabattement du secteur Fonsorbes / Saint-Lys vers la gare de Colomiers, en cohérence avec la demande du SITPRT de prévoir une desserte performante de l'axe Val Tolosa / gare de Colomiers, tant au niveau des infrastructures que de l'offre de service.
Cette demande sera d'autant plus pertinente à l'horizon de la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro, connectée à cette gare.

à Le projet mobilités indique que le Téléphérique Urbain Sud pourrait être prolongé vers Basso-Cambo.

Cette hypothèse ne doit en aucun cas exclure un projet global d'aménagement du boulevard Eisenhower dans le cadre de la ceinture sud.

Le Muretain étant exclusivement tributaire du bus pour aller vers Basso-Cambo ou au-delà vers la zone aéronautique, un aménagement « bus » du boulevard Eisenhower renforcera la performance de la ligne express depuis Muret, et évitera aux usagers une correspondance supplémentaire pour aller vers Basso Cambo pour ceux qui privilégieront le réseau structurant.

à Le projet de ceinture sud qui fait partie intégrante des projets structurants du projet mobilités et présenté comme le « pendant sud » du projet TAE, est certes indispensable, mais pas suffisamment avancé techniquement (notamment sur la nature même des aménagements à déployer sur le tronçon Eisenhower en particulier) pour que le Muretain puisse donner un avis en toute connaissance de cause sur ce projet.

Le Muretain Agglo demande donc que des précisions techniques soient apportées concernant la ceinture sud, particulièrement sur la nature du type d'aménagements projetés.

à S'agissant des lignes 57 et 58, le Muretain demande que soit poursuivie la politique de résorption des points durs sur toute la longueur du circuit de ces lignes, dans l'esprit et la continuité des aménagements réalisés sur le RD 15 sur le secteur Cugnaux / Francazal.

à Dans le cadre de l'amélioration des liaisons transversales vers le secteur ouest, le Muretain Agglo demande le prolongement de la Voie du Canal Saint-Martory vers le secteur de Plaisance du Touch.

à Enfin, le Muretain Agglo s'interroge sur la capacité du SMTc à financer l'intégralité du projet mobilités, au regard du poids financier que va peser la 3^{ème} ligne de métro.

Les élus du territoire seront particulièrement vigilants à ce que des possibles arbitrages financiers ultérieurs ne se fassent pas au détriment des secteurs périphériques qui sont déjà les moins bien desservis.

Par ailleurs le Muretain Agglo souhaite rappeler les principes de solidarité entre les territoires d'une même agglomération, entre ceux qui accueillent de la richesse au travers des entreprises et des industries, et ceux qui accueillent une grande part de la population qui contribue à cette richesse sur le territoire de la métropole.

Cette solidarité qui s'applique en matière de tarification et de fonctionnement général du réseau doit également prévaloir en matière d'investissement.

Le Muretain demande donc que des critères tels que la richesse des territoires, le poids démographique et le niveau de services des territoires soient pris en compte dans le calcul de l'évolution future de la contribution forfaitaire des EPCI, afin de ne pas aboutir à une insoutenabilité financière pour certains, qui remettrait en cause le déploiement du projet mobilité.

Au regard de l'ensemble de ces remarques et dans l'attente de réponse sur leur prise en compte dans le projet mobilité, dans l'attente également d'un accord politique équilibré et équitable sur la question de l'évolution des contributions des EPCI, le Muretain Agglo émet un avis réservé sur le projet mobilités 2020-2025-2030. »

Après commentaires, débats et délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

d'approuver la position et les arguments du Muretain Agglo, et d'émettre un avis réservé sur le projet « mobilité 2020 2025 2030 » du SMTC valant révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an inscrits en début de délibération.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel PEREZ.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à dix-sept heures trente s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean, dûment convoqué le quinze février deux mille dix-sept, sous la présidence de Marie Dominique VEZIAN, Maire.

Date de convocation / 15 février 2017

Date du Conseil / 27 février 2017

Membres en exercice	33
Membres présents	30
Suffrages exprimés	32

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	3

Présents : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs Gérard BAPT, Céline MORETTO, Bruno ESPIC, Chantal ARRAULT, Michel FRANCES, Patricia BRU, Gérard GALONIER, Marie-Christine PICARD, Claude BRANA, Philippe COUZI, Claude COUREAU, Thérèse VIU, Olivier ESCANDE, Hélène REGIS, Gérard MASSAT, Josiane LATAPIE, Gilles DESTIGNY, Virginie RIELLO, Maguy GRIJALVO, Gérard TAMALET, Nicole PATIES, Odette SOUPEZ, Mathieu BOSQUE, Pierre SAULNIER, Franck CHRISTMANN, Catherine FLORES, Philippe ECAROT, Patrick DUARANDET, Marianne MIKHAILOFF.

Absents Représentés : M. Paul DILANGU représenté par Mme Céline MORETTO, Mme Céline BOULIN représentée par M. Bruno ESPIC.

Absents excusés : Mme Christine LE FLAHAT

Secrétaire de Séance : Mme Josiane LATAPIE

Affaire n°1 : Avis de la commune de SAINT-JEAN sur le plan de déplacements urbains de TISSEO – SMTC

Contexte

Lors du comité syndical du 19 octobre 2016, les élus du Syndicat Mixte des Transports en Commun SMTC – TISSEO ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine.

Ainsi, les phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique ont pu être enclenchées. Par courrier en date du 28 novembre 2016, le Président de SMTC – TISSEO a saisi la commune en tant que personne publique associée, en application du code des transports, pour émettre un avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030. La commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour émettre un avis. A défaut, il est réputé favorable.

Une synthèse du Projet Mobilités 2020-2025-2030 est jointe à la présente note. Cependant, le dossier complet est disponible sur le site internet du SMTC à l'adresse suivante : <http://www.smtc-tisseo-jeparticipe.fr/comprendre3.htm>

Par ailleurs, le rapport de la Commission Nationale de Débat Publique liée à la 3^{ème} ligne de Métro a été rendu le 16 février dernier. Le président de la Commission Particulière du débat public a noté le très grand nombre de participations, leur diversité, ainsi que la qualité des questions soulevées et des arguments échangés.

Pour la suite de la concertation, la commission a adressé les recommandations suivantes :

- Partager le portage politique du projet, le rendre plus lisible ;
- Bien articuler les concertations à venir,
- Prolonger la dynamique de participation,
- Libérer les données importantes et étudier les alternatives à travers la mise en place d'un conseil scientifique.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

De plus, dans son bilan du débat public, le président de la Commission préconise la prise en compte des recommandations des experts indépendants :

- L'approfondissement de la place du ferroviaire (notamment dans le nord de l'agglomération) ;
- Une plus grande limitation de la place de la voiture dans l'espace public et un développement de l'usage du vélo, bien faible dans une agglomération à la topographie pourtant favorable ;
- La nécessité d'une politique ambitieuse de parc d'échanges « P+R » en périphérie ;
- Mais aussi, et surtout peut-être, l'importance de mettre en place des outils opérationnels pour réussir les opérations de renouvellement urbain.

Le projet, en synthèse

Le projet porté par TISSEO – SMTc prévoit 3 grands axes stratégiques :

- La mise en œuvre d'une politique de transport en commun plus capacitaire et la promotion des modes actifs pour faire face au développement des territoires ;
- La maîtrise du développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun ;
- La mise en œuvre d'un plan de circulation-stationnement optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant.

Pour répondre à ces objectifs, 3 projets majeurs sont portés :

- La création d'une 3ème ligne de métro,
- Le déploiement du réseau Linéo avec 10 lignes en service en 2020,
- La création d'un téléphérique pour relier l'Oncopôle à l'Université Paul Sabatier, en passant par le CHU Rangueil.

Le SMTc et ses partenaires se mobilisent également sur la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), extension des P+R ;
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole) ;
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTc) ;
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité ;
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains ;
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation ;
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTc/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation.

L'avis de la commune de Saint-Jean

La commune de Saint-Jean ne peut que se féliciter que le projet Mobilités 2020-2025-2030 poursuive le développement des transports en commun et des déplacements doux sur la grande agglomération toulousaine. Cette prise en compte est indispensable dans une agglomération où les déplacements deviennent de plus en plus difficile, où l'accroissement de la population est inéluctable, où le développement de l'économie demeure le moteur de la vitalité de ce bassin de vie.

Toutefois, le projet Mobilités 2020-2025-2030 semble être un recul par rapport au PDU précédent, en ce qui concerne la desserte de Saint-Jean et la prise en compte du développement de sa population.

Le projet se focalise principalement sur le pôle urbain toulousain, au détriment de la couronne périurbaine. Par rapport au précédent PDU, l'offre de transport s'appuie essentiellement sur la 3ème ligne de métro tandis que le réseau Linéo se substitue en grande partie au réseau tramway et que les projets plus structurants de bus en site propre ont été abandonnés.

Le Plan de Déplacements Urbains proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT. Saint-Jean, comme beaucoup d'autres communes de la métropole toulousaine, est confrontée à l'augmentation importante de sa population, engendrant un trafic automobile toujours plus intense. Cet accroissement est accentué par le développement des communes en périphérie immédiate, dont les axes principaux de déplacement vers l'aire urbaine toulousaine traversent la ville.

Au regard des nécessités d'accueil des nouvelles populations prévues dans le prochain Plan Local d'Urbanisme, valant Programme Local de l'Habitat, il apparaît que le développement d'une offre de transport en commun rapide et cadencée vers Toulouse serait de nature à limiter le trafic routier.

Si l'ambition de ce nouveau Plan de Déplacement Urbain est de faciliter l'accès des métropolitains aux zones d'emplois, de services et de loisirs, il est fort à parier, qu'en l'état actuel, ce projet ne répond pas aux aspirations des saint-jeannais qui continueront à prendre leurs véhicules personnels pour les rejoindre.

Le projet proposé se veut promouvoir une intermodalité optimisée. Il n'en demeure pas moins des manques dans le schéma d'intention proposée. Une intermodalité plus forte Bus – train, notamment dans le nord-est toulousain, nous semble pourtant à même de répondre aux besoins de transport en commun des communes métropolitaines situées à proximité du réseau ferré.

C'est dans ce but que nous avons saisi TISSEO-SMTC pour la poursuite de la ligne LINEO 9, dont le terminus à moyen terme est prévu à L'Union. Mais une telle desserte ne sera efficace et utilisée que si elle circule en site propre, les axes actuels de circulation étant saturés aux heures de pointe.

Aujourd'hui, nous souhaitons que soit étudié également la mise en place d'une offre de déplacement en transport en commun reliant Saint-Jean à la gare SNCF de Montrabé, fréquemment desservi par TER. Cette ligne offre un cadencement important aux heures de pointe, avec un temps de trajet limité vers Toulouse (8 mn).

Cette desserte nous apparaît faisable et relativement peu onéreuse à mettre en œuvre.

Ce projet rencontre une écoute très favorable de la part d'un collectif d'associations de quartiers de Saint-Jean. Le développement sans cesse croissant de la circulation automobile sur la commune les amène à nous interpeller régulièrement sur des alternatives au « tout voiture ».

Une étude lancée fin des années 2000 sur les ZA situés à proximité de Montrabé et de sa gare avait déjà souligné l'intérêt des entreprises du secteur pour cette intermodalité.

Concernant les projets routiers, quelques aménagements permettraient également de faciliter les déplacements sur la commune, comme la mise en circulation à double sens de la rue Jean Monnet ainsi que l'ouverture de l'avenue de Bayonne sur le petit rond-point avant le péage sur la commune de L'Union.

Enfin, le financement des objectifs affichés a conduit à la réduction des projets du PDU 2012. De plus le financement de la 3^{ème} ligne de Métro va grever, durablement, les finances tant de TISSEO – SMTC que de TOULOUSE METROPOLE et obérer ainsi le développement de pratiques alternatives, mais aussi celui des équipements de proximité nécessaire aux habitants de la métropole toulousaine.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable assorti de réserves sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine :

- Favorable car la commune souhaite encourager le développement des transports en commun et des pratiques alternatives de déplacements,
- Mais réservé car à défaut de prendre en compte les projets proposés par la commune, les objectifs d'accueil de nouvelles populations fixés dans le cadre des contrats d'axe du PLH actuel et du PLU-H à venir ne pourront être tenus.



Madame le Maire,

M. D. Vezeau

Marie-Dominique VEZIAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

N° 08-08-2017

DATE DE CONVOCATION :

25/01/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an deux mille seize et le mardi 31 janvier 2017 à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en
séance publique sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

Étaient présents : MASSA - CUBERO-CASTAN - JOP - LAFFONT -
KOUNOUGOUS - FABRE-CANDEBAT - LOURME - CROUZEILLES - JACQUEL -
PERAL - PIONNIE - PUIS - DEL BORRELLO - LASSUS PIGAT - COLOMINA -
ARCARI - POIRIER - CLEMENT - RENVAZE - ANDRIEU - JULLIE - GODFROY -
TABURIAU - HARRAT - MERONO - SARRAILH - SAUMIER - CAPELLE-SPECQ -
MOREAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : FARENC - UBEDA - LUMEAU-PRECEPTIS

Pouvoirs :

Monsieur FARENC	à	Madame FAURE
Madame CLEMENT	à	Monsieur MASSA
Madame LUMEAU-PRECEPTIS	à	Madame SAUMIER

Monsieur Jean-Pierre GODFROY a été élu secrétaire de séance.

Résultat du vote

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 6

OBJET : Avis sur les projets de Mobilités 2020-2025-2030 Toulouse Métropole

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

AVIS SUR LE PROJET MOBILITES 2020-2025-2030**Exposé**

Par délibération en date du 19 octobre 2016, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a prescrit l'élaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine.

Selon l'article L1214-3 du code des transports, « l'établissement d'un plan de déplacements urbains est obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 221-2 du code de l'environnement ou recoupant celles-ci ». Ce document cadre régit l'organisation du transport de personnes et de marchandises, ainsi que la circulation et le stationnement. Il est réalisé collégalement entre le SMTC, les quatre intercommunalités membres et les Personnes Publiques Associées (PPA).

Conformément au code des transports (articles L 1214-14 et 15), le SMTC doit consulter les PPA qui ont été invitées à participer et à contribuer à l'élaboration du projet lors des commissions thématiques et territoriales, dont les 115 communes concernées.

Cette consultation donnera lieu à un bilan et à l'organisation de nouvelles commissions territoriales, prévues pour le printemps 2017. Le SMTC précisera dans ce cadre les enrichissements à apporter au « Projet Mobilités 2020.2025.2030 ».

A l'issue de la consultation des PPA, le SMTC organisera l'enquête publique dans les conditions prévues par les articles L 123-1 à L 123-16 du code de l'Environnement (en lien avec la commission d'enquête publique qui aura été désignée par le Tribunal Administratif).

Le territoire des 115 communes accueille plus d'un million d'habitants et connaît une forte croissance démographique et urbaine. Cette croissance se répercutera sur la mobilité.

On estime d'ici à 2025 une augmentation de 500 000 déplacements quotidiens tous modes confondus sur la grande agglomération toulousaine.

La saturation des réseaux de déplacements et l'absence de desserte performante des principaux grands sites d'activités posent l'enjeu de l'attractivité du territoire.

Le SMTC considère donc la révision du PDU comme nécessaire afin de répondre aux futurs enjeux avec :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain ;
- Le maintien du dynamisme économique ;
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives ;
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants répondant à l'augmentation de la demande des déplacements ;

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique ;
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports.

Après avoir récolté l'avis des usagers de la grande agglomération toulousaine, du monde associatif, des territoires et des partenaires institutionnels, trois grands axes sont proposés au sein du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » en réponse aux enjeux identifiés et à la poursuite de la croissance territoriale, démographique et économique de la grande agglomération toulousaine :

- La mise en œuvre d'une politique de transport en commun plus capacitaire et la promotion des modes actifs pour faire face au développement des territoires. Le SMTC-Tisséo se met en capacité d'accueillir et de gérer 50 % des nouveaux déplacements attendus sur le territoire ;
- La maîtrise du développement urbain, incluant l'intensification urbaine et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants de transports en commun. La mise en œuvre de cette politique, concertée avec les territoires, doit assurer l'avenir de l'agglomération et limiter l'accroissement de la demande en déplacements motorisés à long terme ;
- La mise en œuvre d'un plan de circulation-stationnement en optimisant les capacités résiduelles du réseau routier structurant. L'usage automobile doit être adapté pour permettre aux modes les plus capacitaires de bien s'intégrer au sein du territoire, afin que chacun puisse se déplacer selon ses besoins.

A une échelle plus locale, le rapport global du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » constate que les polarités de périphérie, dont la commune de Saint-Orens, ont vu leur attractivité croître significativement aux dépens de l'attractivité des faubourgs toulousains entraînant une augmentation des déplacements périphérie-périphérie.

Par ailleurs, il est évoqué que le secteur de Hers-Malepère-Marcassonne, qui représente le dernier grand territoire d'extension de Toulouse Métropole au Sud-Est, s'organise à partir de la Liaison Multimodale Sud-Est et du projet de bus Linéo reliant Toulouse à Saint-Orens.

L'axe bus sur la RD2/Saint-Orens est également évoqué dans la liste des territoires dans lesquels la démarche de « pacte urbain » sera déclinée. L'idée du « pacte urbain » étant de mieux articuler les enjeux urbains et de mobilités et d'intégrer cela dans une logique globale d'offre de services pour favoriser la proximité.

Enfin, la déviation Sud de Saint-Orens est évoquée dans les projets routiers servant à améliorer l'accessibilité des territoires dans le secteur Sud-Est ainsi que dans les projets à cheval sur le territoire de Toulouse Métropole et sur des territoires de compétence départementale.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien adopter la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Délibération

Vu les articles L 1214-8, L 1214-14, et L 1214-15 du code des transports ;
Vu la délibération du 19 octobre 2016 du SMTC statuant sur le « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du PDU de la grande agglomération toulousaine permettant d'enclencher la procédure de consultation des personnes publiques associées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

De donner un avis favorable sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine.

ARTICLE 2

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Madame le Maire de Saint-Orens,



Dominique FAURE

Pour copie conforme, fait à Saint-Orens de Gameville le : 31 JAN. 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 01 FEV. 2017

Affichage, publication ou notification le :

2017
Révisé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-sept février**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Guy LOZANO, le Maire**.

Convocations 'élus' envoyées le : 23 février 2017

Convocation 'public' affichée le : 23 février 2017

Nombre d'élus en exercice : 23 (18 + 5)

Étaient présents : 18 : Guy LOZANO, Nadja LOPEZ, Didier CASTERA, Suzanne AMOROS, Pascal AUPETIT, Lucienne HEMMERLE, Alain NOBLET, Carine DE LA CHOUDE DE LA METTRIE, Guy LARRIEU, Christian SCHWENZFEIER, Renée SIBIETA, Jean-Luc LINEL, Marie-Reine DELGAL, Aline HRYHORCZUK, Jean-Louis MIEGEVILLE, Christine LAIMAN, Didier SATGE et Claude BROUSSE.

Étaient absents : 5 : Laetitia VILLAIN, Laurent DESHAIS, Thierry FAYSSÉ, Évelyne DERAÏN et Marie-Christine BIGORRA

Pouvoir : 5 : de Marie-Christine BIGORRA à Jean-Louis MIEGEVILLE ; de Laurent DESHAIS à Didier CASTERA ; de Laetitia VILLAIN à Suzanne AMOROS ; de Evelyne DERAÏN à Renée SIBIETA et de Thierry FAYSSÉ à Lucienne HEMMERLE BOUSQUET

Nombre d'élus participant au vote : 23 (18 + 5)

Guy LARRIEU a été nommé secrétaire de séance.

Réf : ANNEE 2017 – CM N° III - DELIBERATION N° 06

Objet : PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 : Consultation des personnes publiques associées

Exposé :

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine, décidé par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) le 4 février 2015, les communes ont été régulièrement associées aux travaux au sein des différentes instances de gouvernance.

Lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, les élus du SMTC ont arrêté le Projet Mobilités 2020-2025-2030 permettant de démarrer les phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En application du Code des Transports, la commune dispose de 3 mois à compter de la date d'envoi du courrier du SMTC (28 novembre 2016) pour émettre un avis sur le projet précité.

Monsieur le Maire a décidé que cette consultation se ferait en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il n'y a pas de présentation du PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 par projection en séance car le dossier est extrêmement dense et qu'il va leur exposer une synthèse de ce projet :

Depuis 2001, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un PDU ; l'agglomération toulousaine en a un depuis 2001 date à laquelle la commune de SEILH est entrée dans l'EPCI ; il a été révisé en 2012 ; il concerne 115 communes, dont les 37 communes de TOULOUSE METROPOLE et les 73 communes de l'Unité Urbaine.

En 2025, il y aura 4 500 000 déplacements quotidiens sur l'agglomération toulousaine, contre 4 000 000/jours aujourd'hui, d'où l'urgence.

Depuis 2015, cette agglomération compte 15 000 habitants de plus qui se déplacent.

Donc, la deuxième révision du PDU prend en compte des sites comme la gare Matabiau, qui passera en 10 ans de 10 à 18 millions de voyageurs par an, l'aéroport de Blagnac, qui passera à 12 millions de passagers contre 8 millions aujourd'hui, sans oublier le Parc des Expositions, TOULOUSE AEROSPACE (Montaudran) et Toulouse Euro Sud Ouest. Et il faut également anticiper la croissance démographique et encourager le dynamisme économique.

Il faut permettre aux personnes de se déplacer, mais aussi pouvoir absorber le flux de personnes qui se déplacent au moment les plus critiques, c'est-à-dire le matin et le soir. Sans oublier que l'attractivité de notre METROPOLE va au-delà du département de la Haute-Garonne et draine des personnes qui viennent du 81, 82 et 32 voire du 11 : il faut en tenir compte.

Depuis 10 ans (2004 à 2013), nous constatons une baisse de l'usage de la voiture de 49 % à 40 % dans Toulouse-centre, mais de seulement 75 à 72 % en dehors de la ville.

Les réseaux routiers sont saturés, notamment aux heures de pointe, et parallèlement, le réseau de transport en commun attire faiblement la population (8 %).

Par ailleurs, 37 % des sites d'emplois ne sont pas desservis par les transports en commun : l'objectif est de passer de 37 % à 70 % en 2030.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

ANNEE 2017 - CONSEIL MUNICIPAL N° III DU 27 FEVRIER 2017
COMMUNE DE SEILH

Pour copie conforme
Le Maire
Guy LOZANO
Date de réception en préfecture : 031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Par exemple, l'axe qui va de Grenade à Villefranche de Launaguet est le plus mal desservi.

Les enjeux du PROJET MOBILITE sont la mobilité, l'accessibilité, l'attractivité et l'innovation, avec des conséquences directes sur la qualité de vie, l'amélioration de la qualité de l'air et l'environnement, sans oublier la prise en compte des personnes à mobilité réduite ; un gros travail est fait sur ce sujet.

Le projet se met en place selon 3 grands axes :

- Axe 1 : Une politique de transport en commun à développer (le rendre plus capacitaire) et à articuler avec le vélo, la marche et la voiture partagée ;
- Axe 2 : Intensifier le développement urbain et la mixité fonctionnelle à proximité des gares et axes structurants du transport en commun ;
- Axe 3 : Mieux développer et aménager les voies et les stationnements, en rapport avec les moyens de transports en commun.

Ces axes se déclinent en plans d'actions :

- Axe 1 :
 - o En 2025, création d'une 3ème ligne de métro qui sera mise en service en 2025 et qui ira de Colomiers jusqu'à Labège ;
 - o Doublement de la capacité de la ligne B et interconnexions avec la future 3ème ligne de métro ;
 - o Extension du réseau de tramway ;
 - o Les lignes de bus LINEO mises en service de 2020 à 2025 desservant les mêmes stations qu'aujourd'hui, mais en augmentant la plage de service jusqu'à minuit ;
 - o Amélioration du maillage des bus ;
 - o Poursuite de l'extension du réseau de pistes cyclables pour passer de 700 à 840 Km.
- Axe 2 :
 - o Favoriser l'accessibilité des zones urbaines denses par les transports en commun ;
- Axe 3 :
 - o Favoriser la voiture partagée et électrique ;
 - o Développer une stratégie globale de stationnement ;
 - o Hiérarchiser le réseau routier ;
 - o Statuer sur les futurs ouvrages à réaliser parmi les plus efficaces pour répondre aux besoins de l'agglomération toulousaine, comme le stipule la délibération sur la révision du PDU du 23 février 2017. Et il y a un élément important, c'est le contournement de SEILH ; cette délibération dit : « l'optimisation des réseaux routiers, en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier le périphérique), en raison du déficit de liaisons entre bassin de mobilité et les besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doivent trouver sens dans le projet mobilité ». Le coût prévisionnel du projet mobilité d'ici 2030 est de 3.8 milliards d'euros.

3.8 Milliard d'€ seront consacrés aux transports en commun, dont 60 % pour la 3ème ligne de métro

Les contributeurs sont le Conseil Régional à hauteur de 150 millions d'€, le Conseil Départemental à hauteur 220 millions d'€ et la Commission Européenne à hauteur de 9.8 millions d'€ ; l'Etat a également été sollicité, mais n'a pas encore donné de réponse. Par ailleurs, 186 millions d'€ seront débloqués dans le cadre du Contrat plan Etat-Région et 156 millions d'€ seront consacrés au développement du Vélo de 2016 à 2025.

Concernant le coût du plan de circulation et de stationnement, 68 millions d'€ viendront du contrat de plan Etat-Région, 147 million d'€ de Toulouse Métropole (investissement) et 35 millions d'€ du Conseil Départemental.

Résultats attendus :

- De 300 000 aujourd'hui, on passerait à 560 000 habitants desservis en 2030, soit 6 habitants sur 10 ;
- Allongement de la plage horaire (5 h du matin à minuit) ;
- Fréquences plus importantes ;
- Meilleures accessibilités des emplois : on passerait de 180 000 emplois desservis en 2016 à 370 000 emplois en 2030 ;
- Meilleures maillage sur la périphérie ;
- Amélioration de l'intermodalité ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Prise en compte des personnes à mobilité réduite sur toute la chaîne de déplacement.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

ANNEE 2017 - CONSEIL MUNICIPAL N° III DU 27 FEVRIER 2017
COMMUNE DE SEILH

Pour copie conforme

Le Maire, **Guy LOZANO**

Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Pour ce projet, TOULOUSE METROPOLE a consulté les usagers, le monde associatif, les partenaires institutionnels et les communes. Concernant SEILH, ce sujet n'a pas été abordé en Conseil Municipal depuis mars 2014 et c'est regrettable.

A présent, nous entrons dans la dernière phase de consultation des personnes publiques associées ; le bilan de la concertation sera rendu public en mars 2017 ; l'enquête publique démarrera en juin 2017 pour approbation du projet amendé début 2018 et son intégration dans le PLUi-H.

En conclusion, nous allons rendre compte du travail de réflexion de la Commission Transport de la majorité municipale de la commune de SEILH.

Monsieur le Maire passe la parole à **Suzanne AMOROS**, adjointe au Maire en charge de transports.

Suzanne AMOROS dit qu'en s'appuyant sur la délibération N° DEL 17-00-14 du 23 février 2017 votée par l'assemblée communautaire de TOULOUSE METROPOLE, qui indique très clairement que « l'optimisation du réseau intègre la hiérarchisation du réseau routier » et que « en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier le périphérique), du déficit de liaisons entre bassin de mobilité et besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doit trouver sens dans le projet de mobilités ».

Aussi, en mettant en exergue la future mise en service du Parc des Expositions, nous proposons :

- le prolongement de la voie lactée RD 902, à minima jusqu'à la route de Seilh à Aussonne, et mieux jusqu'à Eurocentre, avec un franchissement de la Garonne ;
- le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au futur quartier de Laubis ;
- le rétablissement d'une ligne régulière de bus à SEILH ;
- la création d'une ou deux stations de vélos sur le territoire communal ;
- la construction d'un parking dédié au co-voiturage.

Autres remarques :

Christian SCHWENZFEIER dit que dans le travail qui est fait, il regrette que l'on n'ait pas intégré les nouveaux modes de travail de demain ; on n'a pas réfléchi au fait que les gens ne sont pas nécessairement obligés d'aller sur leur lieu de travail pour travailler ; en effet, au lieu de se déplacer jusqu'à Toulouse, ils peuvent s'arrêter en cours de route en des lieux intermédiaires pour travailler ; c'est une réflexion un peu globale qui devrait être intégrée dans ce projet.

Carine de la CHOU DE LA METTRIE ajoute qu'il faudrait prendre en considération la halte ferroviaire Route de Paris qui peut être amenée à se développer et qui permettrait de récupérer des trains et de circuler directement via les TER.

Décision :

Les membres du Conseil Municipal,

- Vu le Code des Transports ;
 - Vu le courrier du SMTC en date du 28/11/2016 ;
 - Vu la synthèse du PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 (ANNEXE N° I) transmise aux élus avant la tenue de la présente consultation ;
- PRENNENT ACTE que le PROJET MOBILITE 2020-2025-2030 a donné lieu à une consultation le 27 février 2017,
- EMETTENT LES REMARQUES suivantes :

En mettant en exergue la future mise en service du Parc des Expositions, les élus proposent :

- le prolongement de la voie lactée RD 902, à minima jusqu'à la route de Seilh à Aussonne, et mieux jusqu'à Eurocentre, avec un franchissement de la Garonne ;
- le prolongement de la ligne de tramway jusqu'au futur quartier de Laubis ;
- le rétablissement d'une ligne régulière de bus à SEILH ;
- la création d'une ou deux stations de vélos sur le territoire communal ;
- la construction d'un parking dédié au co-voiturage.
- de considérer le fait que les gens ne sont pas nécessairement obligés de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à Toulouse pour travailler, mais peuvent s'arrêter en cours de route en des lieux intermédiaires pour y exercer leur activité professionnelle ;
- de prendre en considération la halte ferroviaire Route de Paris qui peut être amenée à se développer et qui permettrait de récupérer des trains et de circuler directement via les TER.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse

ANNEE 2017 - CONSEIL MUNICIPAL N° III DU 27 FEVRIER 2017
COMMUNE DE SEILH

Pour copie conforme
Le Maire
Guy LOZANO
Date de réception en préfecture : 031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

033
71 00 70
15 7399

Séance du vendredi 10 mars 2017

1.1 – Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : Avis de la Ville de Toulouse dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) - 17-0052

Mobilités Gestion Réseaux - -

01

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

- Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Laurence ARRIBAGE, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Elisabeth TOUTUT-PICARD, Ollivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Brigitte MICOULEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Hélène COSTES-DANDURAND, Djillali LAHIANI, Marie-Jeanne FOUQUE, Franck BIASOTTO, Jean-Luc LAGLEIZE, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Christophe ALVES, Marie-Pierre CHAUMETTE, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Roger ATSARIAS, Marie DEQUE, Ghislaine DELMOND, Aviv ZONABEND, Martine SUSSET, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, Catherine BLANC, Jean-Louis REULAND, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Florie LACROIX, Henri de LAGOUTINE, Jean-Baptiste de SCORRAILLE, Bertrand SERP, Laurent LESGOURGUES, Evelyne NGBANDA OTTO, Samir HAJJE, Frédéric BRASILES, Romuald PAGNUCCO, Julie ESCUDIER, Dorothée NAON, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES, Emilion ESNAULT, Maxime BOYER, Charlotte BOUDARD, Pierre COHEN, Martine CROQUETTE, Gisèle VERNIOL, Monique DURRIEU, Claude TOUCHEFEU, Michèle BLEUSE, Vincentella de COMARMOND, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Régis GODEC, Cécile RAMOS, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES

- Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Françoise RONCATO a donné pouvoir à Aviv ZONABEND, Marthe MARTI a donné pouvoir à Jean-Luc LAGLEIZE, Nicole MIQUEL-BELAUD a donné pouvoir à Daniel ROUGE, Joël CARREIRAS a donné pouvoir à François BRIANÇON, Jean-Marc BARES-CRESCENCE a donné pouvoir à Monique DURRIEU

- Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Sacha BRIAND après le dossier 6.14 et jusqu'au dossier 7.5, Djillali LAHIANI après le dossier 1.3 et jusqu'au dossier 3.5, Frédéric BRASILES après le dossier 3.5 et jusqu'au dossier 5.3, Sophia BELKACEM - GONZALEZ DE CANALES après le dossier 1.3 et jusqu'au dossier 4.4, Charlotte BOUDARD après le dossier 27.1, Michèle BLEUSE après le dossier 6.14

- Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :

Jean-Luc MOUDENC après le dossier 23.1 et jusqu'au dossier 25.1, Pierre TRAUTMANN après le dossier 37.3, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD après le vœu 3, François BRIANÇON après le vœu 2

Secrétaire de séance : Charlotte BOUDARD.

Résultat du vote :

Contre

Groupe Toulouse Vert Demain
Pierre COHEN
Gisèle VERNIOL
Vincentella de COMARMOND
Isabelle HARDY

Abstention

Claude TOUCHEFEU
Joël CARREIRAS
François BRIANÇON
Cécile RAMOS
Romain CUJIVES
Groupe des Elus Communistes, Républicains et Citoyens de la
mairie de Toulouse

Adopté

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : Avis de la Ville de Toulouse dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

Mobilités Gestion Réseaux
17-0052

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 4 février 2015, le Comité Syndical du SMTC-Tisséo a décidé d'engager l'élaboration du Projet Mobilités 2020/2025/2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et son adaptation au nouveau contexte métropolitain, avec pour objectifs :

- des réponses aux enjeux de croissance démographique de structuration du territoire (+ 500 000 déplacements quotidiens à l'horizon 10 ans), à travers une stratégie globale de mobilité intégrant notamment la mise en œuvre d'un réseau structurant de transports en commun (solutions capacitaires, meilleure articulation avec le réseau ferroviaire, potentialités du réseau bus...), l'organisation des réseaux routiers et la promotion des modes actifs ;
- la prise en compte du contexte économique et la desserte des zones d'emploi, dont les accès routiers sont saturés ;
- une meilleure déclinaison par territoire afin de réunir maillage, capacité et inter connexion, dans une logique de cohérence et d'articulation urbanisme / mobilité.

Axé autour des enjeux de mobilité, d'attractivité et d'accessibilité, le Projet Mobilités s'articule prioritairement autour de trois leviers d'actions :

- Le report modal : améliorer les performances du réseau bus (Linéo, Optimo...), créer des capacités de transport supplémentaires (Toulouse Aerospace Express, mise à 52m des quais de la ligne A du métro, ...), développer la couverture et le maillage du réseau structurant (ceinture Sud,...), favoriser l'articulation du réseau ferroviaire et valoriser ce mode en cohérence avec le développement périurbain, poursuivre le développement des modes actifs, développer l'intermodalité, déployer et optimiser les « services » en complément des réseaux (politique de stationnement, offre et usage des parcs relais, covoiturage et télétravail, électromobilité, promotion des modes alternatifs).
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : pacte urbain (densité selon le niveau de desserte par le réseau de transport public), polariser le périurbain autour des centralités urbaines et des pôles multimodaux de transport, renforcer la mixité emplois/habitat/services dans les différents types de territoires (périurbain, périphérie proche, Toulouse).
- L'optimisation des réseaux : de transports en commun, cyclables, routiers (plan de stationnement, gestion des flux de périphérie à périphérie, hiérarchisation du réseau routier, logistique urbaine).

Il s'inscrit également au cœur de la démarche Smart City de Toulouse Métropole, sous l'angle de la mobilité, de l'innovation et des systèmes (plate forme de données et de services, déploiement de la 4G dans le métro, transition énergétique, ...).

L'arrêt du Projet Mobilités 2020/2025/2030, par délibération du Comité Syndical du SMTC-Tisséo le 19 octobre 2016, constitue une étape clé du processus de concertation, en vue de son approbation fin 2017-début 2018.

Du point de vue de la Ville de Toulouse, l'attractivité de la métropole toulousaine est la source d'un développement économique et démographique exceptionnel. Cet essor retentit sur les besoins et les pratiques de mobilité. Il interroge également sur la qualité de vie de ses habitants et impacte de manière durable l'organisation des services de transports et des infrastructures.

La Ville de Toulouse a participé activement à la construction du Projet Mobilités. Agissant en tant que personne publique associée et après examen, la Ville de Toulouse se déclare donc favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030 tel que défini.

Pour autant, la collectivité entend attirer l'attention du SMTC-Tisséo, en sa qualité de maître d'ouvrage, sur les points suivants :

- Le report modal : l'accessibilité de la métropole conditionne, pour partie, son attractivité en termes d'économie et d'emploi. Dans un contexte de forte croissance démographique et de mobilité, la Ville de Toulouse sera attentive au déploiement de hubs multimodaux pour améliorer les connexions et la complémentarité entre les modes, et particulièrement dans la perspective de la 3ème ligne de métro. Dans cette logique, l'intermodalité transports en commun / vélos devra être renforcée aux pôles d'échanges à l'échelle du périmètre du ressort territorial. La Ville de Toulouse s'interrogera à l'occasion du renouvellement du contrat VélÔToulouse (en 2022) sur l'opportunité du déploiement d'un service de location de vélos à l'échelle de la ville dense.
- La cohérence Urbanisme / Mobilité : une politique urbaine « renouvelée » autour d'un urbanisme raisonné, où le développement de l'agglomération est privilégié dans des territoires urbains mixtes et densifiés, doit être recherchée. Dans cet objectif, la Ville de Toulouse est favorable à l'adoption de pactes urbains pour traiter de la question des mobilités en lien, notamment, avec le Projet Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole, pour développer la ville à proximité des transports en commun. En ce sens, le Projet Mobilités déclinera la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et sera en compatibilité avec le PLUi-H. Cette mise en cohérence sera facilitée par les calendriers des deux projets qui ont été rendus similaires.
- L'optimisation des réseaux : en regard du niveau de saturation des infrastructures (en particulier du périphérique), du déficit de liaisons entre bassins de mobilités et des besoins nouveaux de déplacements, l'opportunité de réalisation de nouvelles infrastructures viaires dimensionnantes doivent trouver sens dans le Projet de Mobilités.

Considérant le coût prévisionnel du Projet Mobilités, évalué à 3,8 Milliards d'euros d'ici 2030 et le montant des participations attendus, la programmation des investissements à la charge de Toulouse Métropole fera l'objet d'une traduction en terme de Programmation Pluriannuelle d'Investissements, au regard des capacités budgétaires de Toulouse Métropole.

En conséquence, et si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable de la Commission Espace Urbain du 28 février 2017

Article 1 : Le Conseil Municipal donne un avis favorable au Projet Mobilités 2020/2025/2030, arrêté par délibération du Comité Syndical du SMT-C-Tissé le 19 octobre 2016, sous réserve de prise en considération des éléments évoqués ci-dessus.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager tous les actes et démarches nécessaires à la mise en œuvre aux effets ci-dessus.

Délibération du Conseil Municipal

publiée par affichage en Mairie le **14 MARS 2017**

reçue à la Préfecture le **15 MARS 2017**

publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué

Jean-Michel LATTES

N° 17-017

8.7

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Projet mobilités
2020 - 2025 - 2030 :
avis de la commune de
TOURNEFEUILLE

Convocation du :

24 02 2017

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

31

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 10/03/17
AU 10/05/17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 02 MARS 2017 à 18 heures

L'an deux mil dix-sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. MM. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Claude RAYNAL, Isabelle MEIFFREN, Alain CARRE, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIER, Corinne CURVALE, Danièle BUYS, Mireille ABBAL, Michèle SORIANO, Daniel FOURMY, Jean-Pascal GUILLEMET, Nicole RAPON, Jacques TOMASI, François GODY, Frédéric PARRE, Patrick CHARTIER, Philippe MOINAT, Stéphanie ERALES-VERLEYEN, Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Françoise VIATGE, Michèle PELLIZZON, Jean-Pierre MORGADES, Noémie AUBRY.

Absents ayant donné pouvoir :

Olivier LAMBEAUX ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE
Nadia HELHAL ayant donné pouvoir à Mireille ABBAL
Dominique VIGOUROUX-VENOUIL ayant donné pouvoir à Françoise VIATGE
Cédric CAMPS ayant donné pouvoir à Michèle PELLIZZON

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Hélène DESMETTRE

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, le Projet « Mobilités 2020-2025-2030 » (révision n°2 du Plan de Déplacements Urbains) arrêté le 19 octobre 2016 par le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (Tisséo-SMTC) a été réceptionné fin novembre.

Par courrier de son Président, daté du 23 janvier 2017, la commune était appelée par le Syndicat Mixte des Transports en Commun à remettre un avis pour le début du mois de mars.

La 3ème ligne de métro est le projet phare inscrit au PDU. Il en est l'action 1 et structure l'ensemble du PDU. Le projet de 3° ligne, dite TAE, de plus de 2 milliards d'euros dans les estimations actuelles absorberait 56 % des investissements prévus dans le cadre du PDU.

Ce projet a fait l'objet d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public de septembre à décembre 2016. Ce très riche et intense débat, auquel de nombreux Tournefeullais ont participé, a donné lieu à de nombreuses contributions, constructives, et ouvert de nombreuses pistes de travail.

La Ville de Tournefeuille partage dans leurs grandes lignes les préoccupations exprimées par le public et attend de Tisséo SMTC un engagement à les prendre en compte en suivant les recommandations de la CNDP, en particulier pour assurer l'équilibre territorial du projet mobilité dans son ensemble et apporter dans le court terme des réponses aux principales urgences.

Le projet mobilités 2020-2025-2030 planifie et organise à court et moyen terme les déplacements sur l'agglomération toulousaine. Il a donc vocation à répondre à la nécessité d'améliorer tous les modes de déplacements, y compris les voiries structurantes, même si l'objectif reste le report modal vers des transports en commun et les modes actifs.

Accusé de réception en préfecture
03133455700006-2017-0411-2017-0329-2-1An3-
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Il s'agit donc de la capacité que nous avons collectivement à développer un réseau maillé, efficace dans son fonctionnement, qui favorisera les solutions alternatives à la voiture personnelle.

Le constat fait état, du fait de la croissance de la métropole, d'une augmentation du nombre de déplacements. Or, malgré quelques évolutions, la voiture reste le mode de transport très largement dominant notamment en proche et lointaine périphérie (70 à 80%).

Trois axes ou leviers sont identifiés : le report modal vers les transports collectifs et les modes actifs, la cohérence urbanisme / transports et l'organisation des réseaux routiers ainsi que des stationnements.

Face à ces enjeux, le projet semble manquer d'ambition. Il n'y est répondu que très partiellement aux enjeux en termes d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT.

Du point de vue environnemental, une démarche volontaire s'impose en complément des progrès technologiques escomptés. Une réponse forte est ainsi attendue par la population concernant l'amélioration de la qualité de l'air.

Quant aux financements, le lourd impact de la troisième ligne de métro ne doit pas obérer le financement de besoins dès aujourd'hui devenus cruciaux. Dans le contexte financier que nous connaissons, nous devons nous montrer vigilants quant à nos capacités collectives à faire face à l'ensemble des besoins identifiés dans le cadre du PDU.

Le plan de financement se trouve fragilisé par des hypothèses de ressources maximisées et de dépenses particulièrement faibles, laissant envisager soit une révision à la baisse du projet soit une forte augmentation des ressources fiscales métropolitaine durant le mandat 2020 / 2026.

Dans une vision intégrée des budgets de Toulouse Métropole et de Tisséo SMTC, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, pour de nombreuses années.

Enfin, les éléments destinés à apaiser les circulations, améliorer le partage de l'espace public et favoriser le report vers des modes actifs font partie intégrante de la politique de mobilité mais leur financement est imprécis. Il s'agirait de définir plus précisément les financements associés à chaque action du PDU pour une véritable approche d'ensemble et collective afin que les réalisations ne se fassent pas au cas par cas selon les capacités de financement des communes.

L'ouest toulousain, dans lequel s'inscrit Tournefeuille, est caractérisé par une densité faible et une attractivité économique très forte. Ces territoires supportent de très importants trajets entre domicile et travail. L'accent mis sur la desserte des zones d'emplois n'offre pas les solutions attendues aux besoins urgents que représentent ces trajets domicile-travail.

Notre commune connaît en outre une forte circulation traversante en provenance des communes de la périphérie plus éloignée ce qui aboutit inévitablement à l'encombrement des principaux axes aux heures de pointe : RD 50 (Marquisat, Ramelet Moundi), RD 632 (Vincent Auriol, Jean Jaurès), RD 63 (Larramet).

Accusé de réception en préfecture
031490456-000000000-2017-04-10-20170329-2-1An3-
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture : 10/03/2017
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Cinq lignes de bus desservent Tournefeuille (21, 48, 63, 65, 67). Mais le bus est encore insuffisamment attractif :

- Les bus sont ralentis par les bouchons (en janvier, le bus 48 a dû être avancé de 10 minutes le matin pour que les lycéens arrivent à l'heure en cours),
- La fréquence, la régularité, et les services du soir comme des week-ends s'avèrent insuffisants pour les usagers,
- Certains quartiers de la ville restent mal desservis.

Lineo 3, inscrit au PDU, annoncé pour septembre 2018, apportera des améliorations très appréciables en qualité de service sur l'axe Plaisance-du-Touch / Tournefeuille / Toulouse. Cependant, ce projet ne suffira certainement pas et d'autres améliorations sont nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation.

Pour faire face à la demande de logements, la Ville s'est engagée sur des opérations de densification cohérentes avec les projets de transport en commun du PDU 2012. Malheureusement, les projets d'amélioration des transports en commun ont été retardés ou sont en cours de révision, notamment l'aménagement de la RD50.

L'ensemble de ces observations nous conduisent à présenter un avis favorable pour ne pas impacter les projets en cours qui se révèlent urgents, tout en l'assortissant des réserves suivantes :

1/ Report modal

- Action 1 : 3^e ligne de métro

Si la ligne TAE ne passe pas sur la commune son terminus est prévu à seulement 3 km du quartier de Pahin. Avec une restructuration du réseau comprenant des rabattements efficaces, elle est de nature à offrir d'intéressantes opportunités pour les habitants du nord-ouest de la commune.

Par la suite, les prolongations de la ligne TAE à l'ouest et de la ligne A au sud devront être prioritairement étudiées, notamment sur le secteur sud-est de la commune mal desservi.

- Action 5 : faire la ceinture Sud dont le premier tronçon en téléphérique urbain

Pour que cette nouvelle offre ne transite pas simplement par Tournefeuille, sans prendre de voyageurs, mais offre des solutions nouvelles aux habitants sur un trajet domicile – travail très emprunté, nous demandons que le tracé sorte de la rocade Arc-en-Ciel pour emprunter l'avenue Jean-Jaurès puis le boulevard Vincent-Auriol jusqu'au Commissariat de police, en bénéficiant des aménagements du Lineo 3, et poursuive par la rue de la Montjoie vers le quartier des Ramassiers.

De la même manière, un arrêt doit être étudié au niveau de l'intersection du RD 50 et de la rocade Arc-en-Ciel où de nombreuses entreprises se sont implantées.

- Action 7 : développer le réseau LINEO

Lineo 3, à partir de sa mise en service en septembre 2018, ne permettra un report modal significatif que par la qualité de service qu'il offrira. Il faudra que les temps de trajets s'avèrent réellement concurrentiels.

Sur le deuxième axe traversant fortement encombré aux heures de pointe (Avenue du Marquisat / Chemin du Ramelet Moundi) le projet de voie de bus en site propre, déjà partiellement financé, doit aboutir au plus vite et permettre l'évolution de la ligne 67 en Linéo à terme, avec une interconnexion à la ceinture Sud.

- Action 8 : hiérarchiser le réseau bus

La ligne 48, mise en service en septembre 2014, connaît une fréquentation croissante car elle rencontre les besoins d'un secteur jusque-là mal desservi. Nous demandons que sa montée en puissance se trouve accompagnée par une requalification de la ligne en OPTIMO et la programmation d'un voie de bus en site propre rendue possible par des opportunités foncière le long de la base de loisirs de la Ramée et sur la parcelle de l'entrepôt régional SOCAMIL en cours de mutation.

- Action 9 : adapter le réseau bus aux territoires

Il s'agit :

- d'améliorer le service sur la ligne 21 en termes d'horaires, de fréquence et d'ouverture le dimanche,
- de desservir le nouveau quartier de Ferro Lèbres permettant une connexion au Linéo 3 et à la ligne A du métro,
- de desservir les hauts de Tournefeuille (Peyrette), nouvel axe Plaisance-du Touch / Salvétat-Saint-Gilles / Tournefeuille / Gare de Colomiers,
- d'anticiper le besoin de la transversale Portet-sur-Garonne / Cugnaux / Plaisance-du-Touch / Léguevin inscrite au SCOT et qui répondra aux besoins de déplacements périphériques.

- Action 11 : mettre en place une tarification adaptée aux usages

Il conviendra de veiller à ce que la politique tarifaire proposée n'éloigne pas les publics les plus fragiles de l'accès aux transports qui est un droit primordial dans la société actuelle.

- Action 14 : mettre en œuvre un schéma directeur cyclable d'agglomération.

Tournefeuille a, de longue date, développé un réseau cyclable interne à la commune. Pour les déplacements domicile-travail, il faut cependant que les continuités cyclables soient assurées hors de la commune vers les principaux bassins d'emploi (Basso-Cambo, les zones aéronautiques, Purpan, centre de Toulouse) relativement proches de Tournefeuille, dans une distance adaptée au vélo.

Nous sommes attachés à la constitution de continuités des itinéraires garantissant sécurité confort et lisibilité. Parmi les priorités, citons l'aménagement cyclable de la liaison Tournefeuille – Basso Cambo sur le Chemin de Ramelet Moundi (en lien avec le projet d'aménagement bus de la RD50), ou la liaison entre Tournefeuille et le centre-ville de Toulouse dans le cadre d'un axe de Réseau Express Vélo.

- Action 17 : apaiser les circulations dans les faubourgs toulousains et communes de périphérie.

Dans la situation actuelle de Tournefeuille, sans doute comparable à celle des autres communes de la périphérie, le centre-ville est très encombré et le partage de l'espace public à promouvoir.

Les actions pour apaiser la circulation doivent être davantage mises en avant et précisées, en complémentarité des actions 14 et 15.

Accusé de réception en préfecture 031-203103370-2017-04-11-2017-0329-2-1An3- Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture : 10/03/2017 Date de télétransmission : 11/04/2017 Date de réception préfecture : 11/04/2017

Acquiescement du préfet de la préfecture
03/12/2017
Date de réception transmission : 10/03/2017
Date d'acceptation en commission : 10/03/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

Commune de



Villeneuve-Tolosane

Haute-Garonne

Date de convocation le :
21 février 2017

EFFECTIF LEGAL : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS:
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 26

Reçu en préfecture le :
28 février 2017

Compte rendu de séance affiché le :
28 février 2017

DRC/SG

Objet : URBANISME

**AVIS SUR PROJET MOBILITE 2020-
2025-2030 VALANT REVISION DU
PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
DE LA GRANDE AGGLOMERATION
TOULOUSAINE**

Rapporteur :
M. Dominique Coquart, Maire

N°2017-027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-Tolosane dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de M. Dominique COQUART, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM COQUART, PAPIER, MANENS, BENOIT-LUTMAN, ANGLADE, CAZES, JACQUET, BONNES, GRACIET, DAUVERT, SALLOT, DESNOYERS, BERGES, REYNAUD, GAÏOLA, TEIXEIRA, DAHAN, ROLLIN, PARRO, BENGOUA, SIMIONI, CHAUVEL, DIAZ.

Absents : MM VAILLANT, LAPORTE, GOURDON, VAQUIER, PETIT, GUILLAUMONT, BANCHERIT.

Procurations :

- Par M. VAILLANT à Mme PAPIER,
- Par M. LAPORTE à M. REYNAUD,
- Par M. VAQUIER à Mme BENOIT-LUTMAN,
- Par M. PETIT à M. CHAUVEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PARRO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L1214-8, L1214-14 et L1214-15,

Vu la délibération du comité syndical du SMTC du 4 février 2015 engageant la révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, nommée « PROJET MOBILITES 2020.2025.2030 »,

Vu la délibération du comité syndical du SMTC n° D.2016.10.19.1.1 du 19 octobre 2016 portant sur le PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS – Elaboration du « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : arrêt du projet et enclenchement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique,

Vu le courrier du 28 novembre 2016 du Président du SMTC-TISSEO de demande d'avis aux PPA sur le «Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU » arrêté,

Vu le courrier du 15 février 2017 du Président du SMTC-TISSEO formalisant l'engagement SMTC TISSEO / Commune de Villeneuve-Tolosane,

Après avoir entendu le rapport de M. Coquart et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'approuver l'avis suivant :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) - Tisséo a pris la décision d'engager l'élaboration du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, par délibération D.2015.02.04.1.1 en date du 4 février 2015.

Par délibération du comité syndical n°D.2016.10.19.1.1 du 19 octobre 2016, les élus du SMTC-Tisséo ont arrêté le Projets Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine permettant l'enclenchement des phases de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique.

En qualité de personne publique associée directement consultée, et en application du code des transports, la Commune de Villeneuve-Tolosane doit émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal de Villeneuve-Tolosane tient, en préambule, à témoigner des difficultés que rencontrent les Villeneuvois dans leurs déplacements quotidiens notamment entre domicile et travail aux heures de pointe. Dans ces créneaux horaires le réseau routier est engorgé, les transports en commun largement englués dans le trafic. Il en résulte des pertes de temps, du gaspillage d'énergie, des émissions de particules nocives pour la santé et des émissions de gaz à effets de serre qui contribuent au réchauffement climatique. En outre cette situation crée une véritable aversion vis à vis l'intensification urbaine. Si nos concitoyens reconnaissent l'attractivité de l'agglomération et comprennent ses conséquences en matière de création de logements, ils font un lien direct entre tout nouveau projet de construction et l'augmentation de leurs difficultés de déplacement.

Ce rappel de contexte étant fait, l'avis du conseil municipal de Villeneuve-Tolosane ci-après exposé comprend différentes remarques, questions et demandes portant tout d'abord sur le projet dans son ensemble, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, puis à l'échelle locale, sur sa déclinaison dans le secteur Sud-Ouest de l'agglomération.

1. Sur le projet global, à l'échelle de la grande agglomération toulousaine :

1.1. Le conseil municipal se félicite de l'importance des moyens financiers prévus (3,8 milliards d'euros) pour la mise en œuvre du nouveau Plan de déplacement urbain (PDU) de la grande agglomération toulousaine. Cela traduit un engagement certain de nos collectivités en faveur de l'amélioration des déplacements dans l'agglomération toulousaine.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

1.2. Le conseil municipal relève que la stratégie envisagée est clairement exprimée avec une priorité financière (2,2 milliards d'euros sur 3,8 milliards d'euros pour l'ensemble du plan) destinée à la réalisation d'une troisième ligne de métro reliant plusieurs grandes zones d'activités de Toulouse, Labège et Colomiers. Le conseil prend acte de ce choix, qui aura des impacts positifs pour une partie des habitants de notre agglomération. Il s'interroge toutefois sur la soutenabilité financière du projet de PDU sans ressources extérieures nouvelles.

1.3. Le conseil municipal regrette que TISSEO-SMTC n'ait pas pris l'initiative de tester, ou de rendre public s'ils ont été testés, d'autres scénarios (comme notre conseil municipal l'avait déjà demandé par délibération n°2015-116 du 23 septembre 2015 portant sur la contribution de la commune de Villeneuve-Tolosane à la concertation publique sur le Projet Mobilités 2025-2030, à l'occasion de la concertation publique ouverte par le SMTC du 7 septembre 2015 au 2 octobre 2015). Un débat autour de plusieurs scénarios aurait permis d'aboutir plus facilement à un consensus. Le conseil municipal souhaiterait savoir si des scénarios alternatifs au scénario proposé ont été étudiés et, si oui, souhaiterait pouvoir en prendre connaissance.

Outre la troisième ligne de métro, le PDU prévoit la mise en place d'un certain nombre de liaisons structurantes et des adaptations du réseau. Afin que les citoyens, notamment ceux habitant les villes de la périphérie toulousaine puisse mesurer l'impact à venir de la mise en œuvre du PDU, le conseil municipal demande qu'un certain nombre de précisions soient apportées.

1.4. Le conseil municipal demande des précisions sur le taux de couverture en 2030 de la « Ville intense » par des transports collectifs « d'excellente qualité ».

Le glossaire du Document d'objectifs et d'orientations (DOO) du SCOT (page 135) indique que la Ville intense « inclut le Cœur d'agglomération et s'étend au-delà, le long des axes forts de transports en commun, intégrant ainsi les communes pôles secondaires. Elle constitue le lieu privilégié d'accueil de la population et de l'emploi dans les zones les mieux desservies et équipées, en veillant à un développement économe en ressources, respectant les équilibre habitants/emplois (quartiers mixtes) et favorisant la mixité sociale ».

Il précise que, et c'est là le fondement de la cohérence urbanisme/mobilités, « un objectif de densité est précisé

Attestation de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

en contrepartie du niveau d'équipements offert ».

Le DOO indique également (page 89) : « **A l'horizon 2030, l'ensemble du territoire de la Ville intense doit être desservi à un niveau de service en transports collectifs d'excellente qualité** ». Il définit cette qualité par « un cadencement minimal d'un quart d'heure en moyenne toute la journée (soit un minimum de 120 courses par jour), et des aménagements permettant de garantir la régularité du service, d'optimiser les temps de parcours et en proposant une bonne vitesse commerciale ».

Les documents présentés par le SMTC-TISSEO ne permettent pas de vérifier si le plan Mobilités 2020-2025-2030 permettra ou non d'atteindre l'objectif visé par le SCOT. Pour mémoire, selon l'outil de veille du SCOT, le taux de desserte au ¼ d'heure du territoire de la Ville intense était de 34,7 % au 1^{er} janvier 2015 (133 km² couverts pour un territoire « Ville intense » de l'ordre de 383 km², cf. page 21 de *l'Outil de Veille Active – SCOT de la grande agglomération toulousaine – exercice 2015* consultable en ligne à l'adresse suivante : http://www.scot-toulouse.org/?page_id=64). **Le conseil municipal demande donc que l'information sur le taux de couverture estimé de la Ville intense par des transports « d'excellente qualité » à l'horizon 2030 soit communiqué.**

1.5. Le conseil municipal demande des précisions sur les perspectives de parts modales visées à l'horizon 2030.

Le document « Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU » arrêté présente de manière graphique (page 38) les parts modales des différents modes de déplacement par territoire, c'est-à-dire en distinguant la ville de Toulouse, la proche périphérie et la périphérie éloignée. Il est ainsi constaté, notamment, que la part d'utilisation des transports en commun évolue entre 2004 et 2013 comme suit : de 13 à 21 % dans la ville de Toulouse, de 6 % à 8 % dans la proche périphérie et de 6 à 7 % en périphérie éloignée, soulignant ainsi une évolution beaucoup plus marquée pour la ville de Toulouse que pour le reste de l'agglomération.

Or, en ce qui concerne les estimations attendues à l'horizon 2030 sur l'évolution des parts modales des différents modes de déplacements, seule une vision consolidée globale à l'échelle du territoire est proposée (page 198) : passage de 14 % d'utilisation des transports en commun en moyenne à l'échelle du territoire en 2013 à une évolution attendue entre 17 et 19 % en 2030.

Cette vision consolidée à l'échelle de la grande agglomération ne permet pas d'appréhender les différentes évolutions attendues par territoires.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception en préfecture : 11/04/2017

Le conseil municipal demande que cette donnée estimée à l'horizon 2030 soit présentée avec les mêmes distinctions de territoires, à savoir : taux d'utilisation des différents modes de déplacement en distinguant la ville de Toulouse, la proche périphérie et la périphérie éloignée.

2. Sur le projet à l'échelle locale, secteur Sud-Ouest de l'agglomération

Villeneuve-Tolosane est historiquement desservie par deux lignes de bus : la ligne 57 qui relie Basso Cambo à Frouzins, et la ligne 58 qui relie Basso Cambo à Muret via l'ancienne route départementale 15.

En accompagnement de son développement, Villeneuve-Tolosane a bénéficié dans la période récente d'une amélioration du réseau de transports en commun: création de la ligne 47 en 2004, ouverture du TCSP de Saint-Martory en 2013 avec rabattement des lignes 47 et 57, travaux de facilitation de la circulation des bus sur la route départementale 15 en 2015-2016. En revanche, le réseau routier interurbain n'a pas évolué. En particulier le projet de boulevard urbain du canal de Saint-Martory, compétence du conseil départemental jusqu'au 31/12/2016 et de Toulouse-Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017, n'a pas été, jusqu'à présent, réalisé.

Le conseil municipal constate que le « Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU » arrêté ne fait état, pour le secteur Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine situé entre les axes Toulouse-Portet-Muret et Toulouse-Tournefeuille-Plaisance-du-Touch, que de la création d'une ligne LINEO (2025) et d'une ligne OPTIMO (2030).

Il convient d'ailleurs de préciser que **le projet de LINEO 13, Basso Cambo/Gare de Portet, desservant les zones d'activités de Francazal et de l'Ecopole ne ferait au mieux qu'effleurer une partie excentrée de l'urbanisation villeneuvoise** (voir page 95 du document « Projets Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU » arrêté). **Cette ligne ne constituerait donc pas une solution pour les déplacements domicile-travail des habitants du noyau urbain.**

Concernant l'OPTIMO, la flèche d'intention s'arrête à Cugnaux (voir page 113 du document du « Projets Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU » arrêté), ne permettant pas d'appréhender l'intention de desserte de Villeneuve-Tolosane par cette ligne.

Enfin, aucune précision n'est donnée sur l'accès de la gare de Portet.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

directeur bus notamment pour la desserte des zones urbaines existantes.

Pourtant, notre Villeneuve-Tolosane, ce secteur comprend des villes en extension démographique telles que Frouzins et Seysses. Si l'on ajoute la ville de Cugnaux, le territoire des quatre communes comptera ainsi 50 000 habitants à l'horizon 2020, année « 0 » du plan mobilités. Le classement de Villeneuve-Tolosane en Ville intense et la mise en œuvre du SCOT se sont traduits par une intensification accrue du développement urbain : création de la ZAC d'intérêt métropolitain Las Fonsès, Orientations d'aménagement et de programmation avec un nombre minimum de logements à réaliser, droits à construire supérieurs en centre-ville, etc. **Le conseil municipal demande donc que l'autre volet du SCOT, à savoir le développement de transports collectifs « d'excellente qualité », soit prévu dans le PDU et mis en œuvre.**

Lors d'une rencontre qui s'est tenue en mairie le 7 février 2017 en présence des représentants du SMTC-Tissé, ces différents points ont été évoqués.

Le conseil municipal remercie le syndicat pour l'attention portée aux problématiques soulevées et demande que les différentes propositions faites par le SMTC-Tissé, reprises par courrier du Président du SMTC-Tissé en date du 15 février 2017 et rapportées ci-après, soient effectivement confirmées :

2.1 En lien avec le développement de l'urbanisation du secteur de la commune dit de la plaine, et notamment de la ZAC de Las Fonsès, le conseil municipal demande la « mise à l'étude au 1^{er} semestre 2017 de l'amélioration de la fréquence de la ligne 47 dans sa liaison avec la ligne A, associée à une réflexion pour une desserte plus fine du cœur de ville » dans l'objectif de « pouvoir mettre en œuvre des premières évolutions dès le Programme Annuel des Services 2018 ».

2.2. « La ligne 58 représente un axe à fort potentiel d'adaptation vers une ligne Linéo ou Optimo : récents travaux d'aménagements sur la RD 15, radiale Basso Cambo vers le Muretain, desserte de Francazal. » Le conseil municipal souhaite donc demander la « mise à l'étude de l'évolution de cette ligne et un enrichissement du Projet Mobilités 2020-2025-2030 avec une prolongation de la flèche d'intention [pour une ligne OPTIMO ou LINEO] vers les territoires situés au-delà de la commune de Cugnaux ».

2.3. Plus globalement, le conseil municipal demande une meilleure prise en compte des développements urbains et

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

Formalités de publicité
effectuées le

Pour copie certifiée conforme à l'original.

A Villeneuve-Tolosane, le

Le Maire,

économiques portés par les communes et intercommunalités du Sud-Ouest, et les besoins de déplacements y afférents, en les intégrant « dès le printemps 2017 dans le cadre des études générales « LNEO 2020/2025 et Optimo 2025 » ».

Le conseil municipal rappelle que la mise en œuvre de ces trois propositions est une condition de réalisation des objectifs de production de logements inscrits dans le cadre du PLUI-H.

Considérant l'enjeu que représente l'amélioration des déplacements dans l'agglomération toulousaine, considérant l'effort financier consenti en faveur du développement des transports en commun, sous réserve d'obtenir des réponses aux questions posées [scénarios alternatifs (1.3), impact du PDU (1.4 ; 1.5)] et de voir ses demandes intégrées (2.1 ; 2.2 ; 2.3), le conseil municipal de Villeneuve-Tolosane donne un avis favorable au Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains arrêté.

Pour extrait conforme.

Fait à Villeneuve-Tolosane, le 28 février 2017



Le Maire

Dominique COQUART

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170411-20170329-2-1An3-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2017
Date de réception préfecture : 11/04/2017

1 Avis Etat.pdf
2 Avis R, gion Occitanie.pdf
3 Avis du Conseil D, partemental.pdf
Avis Aigrefeuille.pdf
Avis Aucamville.pdf
Avis Aussonne.pdf
Avis Auzeville-Tolosane.pdf
Avis Ayguesvives.pdf
Avis Balma.pdf
Avis BaziŠge.pdf
Avis Blagnac.pdf
Avis Brax.pdf
Avis Colomiers.pdf
Avis Cugnaux.pdf
Avis Dremil Lafage.pdf
Avis Escalquens.pdf
Avis EspanŠs.pdf
Avis Fenouillet.pdf
Avis Flourens.pdf
Avis Fonbeauzard.pdf
Avis Fonsorbes.pdf
Avis L'Union.pdf
Avis La Salvetat Saint Gilles.pdf
Avis LabŠge.pdf
Avis Lacroix Falgarde.pdf
Avis Launaguet.pdf
Avis Lespinasse.pdf
Avis Montrab, .pdf
Avis Noueilles.pdf
Avis Pinsaguel.pdf
Avis Plaisance du Touch.pdf
Avis Ramonville.pdf
Avis Roques sur Garonne.pdf
Avis Roquette.pdf
Avis Saint-Jean.pdf
Avis Saint-Orens.pdf
Avis Seilh.pdf
Avis Toulouse.pdf
Avis Tournefeuille.pdf
Avis Villeneuve Tolosane.pdf
liste.txt